



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 09/10/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Présentation du rapport d'activité 2025 de la CCPP

Délibération n° 26 10 01

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi deux octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Mesdames Sandrine Barralis, Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Nicole Colombo, Monsieur Gilbert Camous, Mesdames Anaïs Migone, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Elodie Loretz par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Daniel Sfecci par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Maurice Tamazout par Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Michel Calmet, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose à chaque EPCI d'établir un rapport annuel d'activité,

Considérant que ce rapport d'activité 2025 a été préparé par les services de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et couvre l'ensemble des actions et des projets menés au cours de l'année 2025 écoulée,

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante.

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, présente les grandes actions menées dans les différents domaines de compétence de la CCPP à savoir :

- Compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaires,
- Les actions de développement économique,
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- La création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

- Compétences supplémentaires :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire,
- La politique du logement et du cadre de vie communautaire,
- L'établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,
- L'enfance et la jeunesse.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le rapport d'activité 2025 de la CCPP.

- **Décide** de le transmettre aux communes membres de la Communauté de Communes conformément aux obligations réglementaires.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Leget, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C.DRAGONI**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communauté de Communes du Pays des Paillons



AR Prefecture

006-240600593-20261008-CC261001-DE
Reçu le 09/10/2026

Le mot du Président

Chers collègues,

Chères habitantes, chers habitants du Pays des Paillons,

Ce rapport d'activité 2025 nous permet de rendre compte du travail accompli tout au long de l'année par notre Communauté de communes au service de ses onze communes et de leurs habitants.

Cette année revêt une dimension particulière puisqu'elle retrace la dernière année complète de la mandature 2020-2026 engagée par mon prédécesseur, monsieur Maurice LAVAGNA. Cela nous permet de mesurer le chemin parcouru, mais aussi de regarder vers l'avenir.

Depuis le 10 novembre 2021, date à laquelle j'ai l'honneur de présider notre Communauté de communes, j'ai souhaité inscrire notre action autour d'une conviction simple : l'intercommunalité doit être utile, solidaire et proche de ses communes membres et de leurs habitants, tout en étant capable de porter des projets qu'aucune commune ne pourrait conduire seule.

L'année 2025 en est une belle illustration. Elle aura permis de franchir des étapes importantes pour l'avenir du Pays des Paillons, comme la préemption du site de l'ancienne cimenterie Lafarge par l'EPFR PACA en vue de sa reconversion, l'adoption de notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et de notre Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), la mise en œuvre de notre Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et le lancement du projet « *Paillons, Terre d'Énergie* ».

Nous avons également poursuivi notre action en faveur des mobilités, du développement économique et touristique, ainsi que de la revitalisation de Peïra-Cava.

Mais l'action communautaire, ce sont aussi et surtout des services publics rendus chaque jour aux habitants du Pays des Paillons : l'accompagnement des familles par l'accueil des enfants dans nos crèches et nos centres de loisirs, l'animation de nos équipements culturels, l'entretien de nos voiries par les services communautaires, la collecte et le traitement des déchets par le travail de nos agents, le soutien au monde agricole et aux acteurs économiques, ou encore l'accompagnement de nos communes. Derrière chacune de ces missions se trouve la raison d'être de notre intercommunalité.

Cette année aura également démontré notre capacité à travailler ensemble. Nos onze communes sont différentes par leur taille, leur histoire et leurs réalités. Cette diversité est une richesse dès lors que nous savons la mettre au service d'un projet commun.

À l'heure où s'achève cette mandature, je veux remercier sincèrement les maires, les vice-présidents ainsi que l'ensemble des conseillers communautaires qui ont contribué à faire avancer le Pays des Paillons. Je remercie également les services de nos communes et ceux de nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs pour leur confiance et leur engagement à nos côtés.

Mes remerciements vont enfin à l'ensemble des agents de la Communauté de communes. Derrière les chiffres et les réalisations présentés dans ce document, il y a avant tout des femmes et des hommes impliqués. Leur engagement quotidien et leur professionnalisme permettent de transformer nos décisions en services et en réalisations concrètes pour nos habitants.

L'année 2026 ouvrira une nouvelle étape pour notre intercommunalité. Le travail accompli constitue une base solide, mais certainement pas un aboutissement.

Une ambition doit continuer à nous rassembler : préserver l'identité et l'authenticité de notre territoire, renforcer son attractivité et permettre à chacune et chacun de vivre et de travailler au Pays des Paillons.

Cyril PIAZZA
Président de la Communauté de
Communes du Pays des Paillons
Maire de Peille

Table des matières

1	Présentation de la Communauté de Communes	6
1.1	Présentation générale	6
1.2	Périmètre géographique	6
1.3	Situation de l'activité économique	7
1.4	Les instances délibérantes	7
1.4.1	Le conseil communautaire	7
1.4.2	Le bureau communautaire	9
1.4.3	Les commissions.....	9
1.4.4	Les groupes de travail	9
2	Exercice des compétences obligatoires.....	9
2.1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	9
2.1.1	Réaménagement de l'ancienne cimenterie Lafarge.....	9
2.1.2	Gestion des pôles d'échange Multimodaux	9
2.1.3	Réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	10
2.1.4	Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.....	11
2.1.5	« Paillons, Terre d'Energie », Personne Morale Organisatrice de l'opération d'autoconsommation collective	11
2.1.6	Contrat de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)	12
2.1.7	Diagnostic d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la CCPP	12
2.1.8	Politique de la mobilité	12
2.1.9	Politique vélo.....	12
2.1.10	Qualité de l'air	13
2.1.11	Semaine du développement durable	13
2.1.12	Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).....	14
2.1.13	Programme de formation « Résilience en Action » en partenariat avec le SDIS06	14
2.2	Actions de développement économique	15
2.2.1	Soutien à l'association Initiative Nice Cote d'Azur (INCA)	15
2.2.2	Soutien à l'association Remplacement Agriculteurs	15
2.2.3	Baux des fermes communautaires	16
2.2.4	Rencontre avec le secteur agricole	16
2.2.5	Rencontre avec le secteur médico-social, social et de la santé	16
2.2.6	Étude de revitalisation sur le site de Peïra-Cava à Lucéram.....	16
2.2.7	Développement touristique et promotion du territoire	17
2.3	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	23
2.4	Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	23
2.5	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	23
2.5.1	L'organisation de la régie	23
2.5.2	La prévention des déchets	24
2.5.3	Les collectes et apports en déchèteries	26
2.5.4	Le budget de la régie	27
3	Exercice des compétences supplémentaires.....	28
3.1	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	28
3.1.1	Route de CHATEAUNEUF (aussi appelée route du Rémaurian).....	28
3.1.2	Chemin des MORTISSONS	28
3.1.3	Route de la ROSEYRE (ZAE)	28

3.2	Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire	28
3.3	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs	29
3.3.1	Les salles de spectacles communautaires	29
3.3.2	Les spectacles hors salles communautaires	30
3.3.3	Les chapiteaux	31
3.3.4	La Maison de la Musique et de la Danse	32
3.4	Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics	32
3.5	Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques	33
3.6	Enfance et jeunesse	33
3.6.1	Petite enfance	34
3.6.2	Enfance et jeunesse	38
3.6.3	Le Service Accueil Spécifique	41
4	Les fonctions supports	43
4.1	Finances	43
4.1.1	Budget principal	43
4.1.2	Budget annexe	44
4.1.3	Répartition des dépenses par habitant pour chaque compétence	44
4.1.4	Dette	44
4.1.5	Faits marquants 2025	45
4.2	Ressources Humaines	45
4.3	Commande publique	47
4.3.1	Externalisation des achats	47
4.3.2	Procédures notifiées en 2025	47
4.4	Travaux et bâtis communautaires	48
4.4.1	Petite enfance : Crèches, cuisine centrale et pôle de L'Escarène	48
4.4.2	Déchetteries	51
4.4.3	Siège	51
4.4.4	Salles culturelles	52
4.4.5	Aménagements du territoire	53
4.5	Protocole de l'établissement	53
4.6	Communication de la CCPP	56
4.7	Archives communautaires	59

1 Présentation de la Communauté de Communes

1.1 Présentation générale

Dans le cadre de la loi n°99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire¹, l'association pour le développement du Pays des Paillons a été constituée en 2000. Le Pays des Paillons est un territoire de moyenne montagne, situé à l'extrémité de l'arc alpin, limité au sud par la conurbation azurée et le littoral méditerranéen, et au nord par les hauts massifs du Mercantour. Sa topographie est marquée par des vallées étroites et un relief de montagne.

La communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral du 17 décembre 2003 à effet du 1^{er} janvier 2004 sur un périmètre géographique identique à celui de l'association².

Son siège se situe à Blausasc.

1.2 Périmètre géographique

Onze communes en sont membres, dont la plus peuplée est Contes avec 7.812 habitants. L'établissement rassemblait 21.648 habitants en 2025³. Il se situe entre la métropole Nice Côte d'Azur et la communauté d'agglomération de la Riviera Française.

Carte n° 1 : Situation géographique de la communauté de communes



Source : www.comersis.com.

¹La loi prévoyait notamment qu'un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, pouvait être reconnu à l'initiative de communes comme ayant vocation à former un pays.

²L'association a servi d'instance de réflexion pour le développement du territoire et a porté des actions en propre, hors du champ des compétences de la communauté de communes. L'association a été dissoute le 14 mars 2018 et la communauté de communes en a repris l'actif et le passif dans ses propres comptes.

³ Source INSEE

1.3 Situation de l'activité économique

L'activité industrielle, avec les fabriques de ciment Lafarge et Vicat, tend à laisser place à une économie de services, qui caractérise les zones touristiques proches du littoral. Les données socio-démographiques témoignent d'une population résidente d'actifs occupant en majorité un emploi au sein des territoires voisins, essentiellement celui de la métropole niçoise, voire en Principauté de Monaco.

La concentration de l'emploi sur le territoire est relativement faible. L'indice de concentration de l'emploi s'établit à 43,3 %⁴, un niveau inférieur à celui observé dans les intercommunalités voisines.

Cette situation s'explique en grande partie par la proximité de pôles d'emploi majeurs tels que Nice, Monaco et Sophia Antipolis. De nombreux actifs choisissent de résider dans le Pays des Paillons, où le foncier demeure plus accessible que sur une grande partie du littoral azuréen, tout en conservant leur emploi à l'extérieur du territoire. Cette spécificité constitue un atout pour l'attractivité résidentielle et la dynamique démographique de la communauté de communes, même si elle contribue mécaniquement à un faible indice de concentration de l'emploi.

D'autres données confirment cette évolution, comme le taux d'équipement automobile : les données 2025 de l'INSEE précisent que 48,4 % des ménages disposent de deux voitures ou plus, contre 26,2 % à l'échelle du département des Alpes-Maritimes. Les déplacements pendulaires domicile-travail conduisent à une saturation importante du réseau routier principal, la RD 2204 qui relie le territoire de la communauté de communes à Nice. La présence de transports en commun, bus et réseau ferroviaire (cinq gares sont actuellement desservies), ne parvient pas à réduire l'encombrement routier⁵.

1.4 Les instances délibérantes

1.4.1 Le conseil communautaire

1.4.1.1 La répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Celle-ci a été décidée en vertu d'un accord local prévu à l'article L5211-6-1 du CGCT. Il compte normalement 30 élus, issus des 11 communes membres. La répartition des sièges est définie dans les statuts pour permettre la représentation la plus importante possible des plus petites communes de l'EPCI. Depuis le 1^{er} février 2024, le conseil communautaire siège à 28 élus avec toujours 11 communes membres suite à la démission de tous les élus de Blausasc.

Tableau n° 1 : Répartition des sièges au conseil communautaire

Commune	Population (2020)	Nombre de délégués	Population représentée par délégué
Bendejun	950	2	475
Berre-les-Alpes	1 227	2	614
Blausasc	1 659	2	830
Cantaron	1 285	2	643
Coaraze	817	2	409
Contes	7 544	9	838
L'Escarène	2 563	3	854
Lucéram	1 264	2	632
Peille	2 287	3	762
Peillon	1 445	2	723
Touët-de-L'Escarène	306	1	306

Source : statuts de la communauté de communes du Pays des Paillons.

1.4.1.2 Fonctionnement

En 2025, le conseil communautaire s'est réuni 8 fois, ce qui est conforme à la périodicité minimale, fixée à une réunion par trimestre, par l'article L2121-7 du CGCT : 103 délibérations ont été examinées en conseil communautaire, dont la majorité d'entre elles résulte d'un vote à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le bureau des Maires s'est réuni 18 fois, 21 décisions y ont été validées.

⁴ Données INSEE

⁵ Document de présentation du Schéma de cohérence territoriale du Pays des Paillons.

1.4.1.3 Les élus communautaires en 2025

Le président et les vice-présidents :



CYRIL PIAZZA
Président
de la Communauté
de Communes du Pays des Paillons
Maire de Peille



FRANCIS TUJAGUE
1^{er} Vice-président
délégué au personnel communautaire
et aux finances
Maire de Contes



PIERRE DONADEY
2nd Vice-président
délégué aux déplacements
et au développement touristique
Maire de l'Escalène



MAURICE LAVAGNA
3^e Vice-président
délégué
aux travaux
Maire de Berre-les-Alpes



GERARD BRANDA
4^e Vice-président
délégué à la gestion en régie
de la collecte des déchets
Maire de Carros



JEAN-MARC RANCUREL
5^e Vice-président
délégué
à l'aménagement du territoire
Maire de Peillon



CHRISTINE BEILLE TOURSCHER
6^e Vice-présidente
déléguée
à la sécurité,
la sûreté
et la gestion des risques
Maire de Berdjun



MICHEL CALMET
7^e Vice-président
délégué
au développement
économique
Maire de Lucetum



MONIQUE GIRAUD-LAZZARI
8^e Vice-présidente
déléguée
à la politique communautaire
culturelle
Maire de Contes



NOËL ALBIN
9^e Vice-président
délégué
à la petite enfance
et à la jeunesse
Maire de Tour-d'Ancône



CHRISTIAN DRAGONI
Premier adjoint de Berdjun



MARTINE BRUN
Adjointe au maire de Berre-les-Alpes



SANDRINE BARRALIS
Deuxième adjointe de Carros



GERARD SARAMITO
Premier adjoint de Contes



ALAIN ALESSIO
Premier adjoint de Contes



MICHELE MAUREL
Adjointe au maire de Contes



GERARD DE ZORDO
Adjoint au maire de Contes



NADINE EZINEARD
Adjointe au maire de Contes



ARMAND GASIGLIA
Adjoint au maire de Contes



LYKKE SAVIANE
Adjointe au maire de Contes



ALAIN MICHELLIS
Adjoint au maire de Contes



NICOLE COLOMBO
Adjointe au maire de Contes



MARIE-THERÈSE BARRIOS-BRETON
Première adjointe de l'Escalène



JEAN-CLAUDE VALLAURI
Adjoint au maire de l'Escalène



CHRISTIANE BLANC-RICORT
Première adjointe de Lucetum



BÉATRICE ELLUL
Adjointe au maire de Peille



SERCE CASTAN
Adjoint au maire de Peille



GERMAINE MILLO
Adjointe au maire de Peillon

1.4.2 Le bureau communautaire

En 2025, le bureau est composé du Président, de neuf vice-présidents ainsi que de l'ensemble des maires des communes membres, qui participent activement aux décisions prises par celui-ci.

Il s'est réuni 18 fois au cours de l'année 2025 et a examiné 159 points dont 21 décisions prises sous délégation.

1.4.3 Les commissions

Dans le cadre de ses compétences, des commissions thématiques de travail ont été créées par le conseil communautaire au regard des enjeux et des différents champs de compétence de la Communauté de Communes, en lien avec le domaine d'intervention des vice-présidents.

Elles ont un rôle consultatif et sont présidées par un membre du bureau en charge de la délégation correspondante.

1.4.4 Les groupes de travail

Des groupes de travail et des délégations ont été attribuées aux membres du bureau pour permettre un travail structuré. Les groupes « Ad hoc » préparent le travail des commissions en amont des commissions et des conseils communautaires.

2 Exercice des compétences obligatoires

2.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

2.1.1 Réaménagement de l'ancienne cimenterie Lafarge

La Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) est engagée, avec la commune de Contes, depuis 2022 dans un ambitieux projet de reconversion du site de l'ancienne cimenterie Lafarge, situé à Contes, afin d'y développer une zone d'activité économique à haute valeur environnementale. Ce projet vise à favoriser la diversification des activités productives, soutenir les PME, TPE et artisans locaux, et stimuler la création d'emplois sur le territoire.

Dans ce cadre, une convention d'intervention foncière a été signée le 29 août 2022 entre la CCPP, la commune de Contes et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA). Cette convention confiait à l'EPF la maîtrise foncière du site par voie amiable ou par exercice du droit de préemption, avec pour objectif la revente des terrains à un ou des opérateurs désignés pour réaliser le projet d'aménagement.

Le 7 novembre 2025, l'EPF PACA a finalisé l'acquisition du site Lafarge. Dans la continuité de cette signature, le Conseil communautaire a désigné la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCINCA) comme cessionnaire principal du site. La CCINCA a manifesté son intérêt pour y développer des infrastructures adaptées aux besoins des entreprises locales et de l'artisanat, en cohérence avec la stratégie de reconversion et les ambitions de développement durable de la CCPP et de la commune de Contes.

La Communauté de Communes prévoit d'acquérir une partie du site pour l'installation d'un pôle technique notamment consacré à l'eau avec la domiciliation des deux syndicats de gestion de l'eau SILCEN et SICTEU.

2.1.2 Gestion des pôles d'échange Multimodaux

L'établissement dispose de deux pôles multimodaux dans un objectif d'articulation entre urbanisme et déplacements, mais aussi dans une logique d'alternative à l'utilisation de la voiture. Ces pôles sont attenants aux gares ferroviaires de Cantaron et de L'Escarène, particulièrement concernées par les déplacements en train.

2.1.2.1 PEM de Cantaron

La convention d'entretien du pôle a été renouvelée avec la Mairie de Cantaron pour la période 2025 et 2026. Le montant annuel est fixé à 2.750 €.

2.1.2.2 PEM de L'Escarène

La convention d'entretien du pôle a été renouvelée avec la Mairie de L'Escarène pour la période 2026, 2027 et 2028. Le montant annuel est fixé à 2.500 €.

Une partie du pôle multimodal a été louée par une entreprise de travaux publics dans le cadre de la réfection de la ligne SNCF Nice-Tende, durant plus de 8 mois et par une société de production audiovisuelle pendant 3 jours.

2.1.3 Réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le travail d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) démarré en 2019 s'est poursuivi en collaboration avec les élus et les acteurs du territoire. Le plan d'action a été finalisé et adopté par le Conseil Communautaire en mars 2025. Les 105 fiches actions ont ensuite été rédigées et dotées d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour pouvoir en mesurer l'avancement réel.

La mission d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) destinée à évaluer les incidences du projet de Plan climat sur l'environnement, a été conduite parallèlement à l'élaboration du PCAET. Elle s'est matérialisée par la rédaction d'un rapport global et d'une note non technique qui entérinent les choix de la CCPP. Une Déclaration Environnementale vient justifier que le travail de la CCPP a été mené de façon conforme à la réglementation et que les actions prévues n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement.

Les documents composant le PCAET (diagnostic, stratégie, plan et fiches action, EES) ont été notifiés pour avis obligatoire aux autorités réglementaires (Préfet de Région, MRAe, Président du Conseil régional). Après avoir pris connaissance des avis, la CCPP a soumis le Plan Climat à la consultation du public qui s'est tenue par voie électronique du 3 novembre au 5 décembre 2025. Celle-ci n'a enregistré aucun grief de la population.

A l'issue de ce processus le projet de Plan Climat a été proposé au Conseil Communautaire qui l'a adopté à l'unanimité le 16 décembre 2025.

Ce document, obligatoire pour les EPCI de plus de 20.000 habitants, prépare le territoire des Paillons au changement climatique en cours et organise les transitions nécessaires pour cela.

Les actions prévues se déclinent autour de 3 axes stratégiques et 10 orientations générales. Tous les secteurs d'activités ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire sont visés par ces actions qui ont vocation à préparer un cadre de vie sécurisé, sain et vertueux pour préserver l'avenir du Pays des Paillons.

Certaines actions sont déjà mises en œuvre par la collectivité. Par exemple sur le déploiement des énergies renouvelables (installations photovoltaïques en autoconsommation collective), l'intensification du recyclage des biodéchets (mise en œuvre du PLPDMA, collecte des biodéchets), l'organisation de la prévention des risques (rédaction et adoption du PICS), l'information sur la qualité de l'air (pose d'un capteur d'air sur panneau lumineux à la Pointe de Contes), l'accompagnement d'une économie locale et vertueuse (projet de reconversion du site Lafarge), le développement d'une agriculture répondant aux besoins locaux (maintien des fermes communautaires), le déploiement d'une stratégie de communication engageante sur le PCAET (création de roll up, panneaux, mascotte et stratégie couleur ainsi que 3 vidéos sur les projets concrets du PCAET).

Le Plan Climat est valable pour une durée de 6 ans à l'issue de laquelle il devra faire l'objet d'une révision complète. Un bilan d'évaluation du dispositif est obligatoire après trois années de mise en œuvre.

Les documents qui composent le PCAET sont à la disposition du public en téléchargement libre sur le site internet de la CCPP ainsi que sur la plateforme nationale réglementaire *Territoires&Climat* de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

2.1.4 Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Depuis 2023, la communauté de communes a engagé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) couvrant l'ensemble des communes intéressées a été lancé dans l'objectif de sélectionner une entreprise chargée du déploiement, de la fourniture et de l'exploitation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

La société Monégasque de l'électricité et du gaz (SMEG) a été sélectionnée. L'entreprise est chargée de la gestion de l'opération pour une durée de 20 ans (fourniture, pose, exploitation et maintenance).

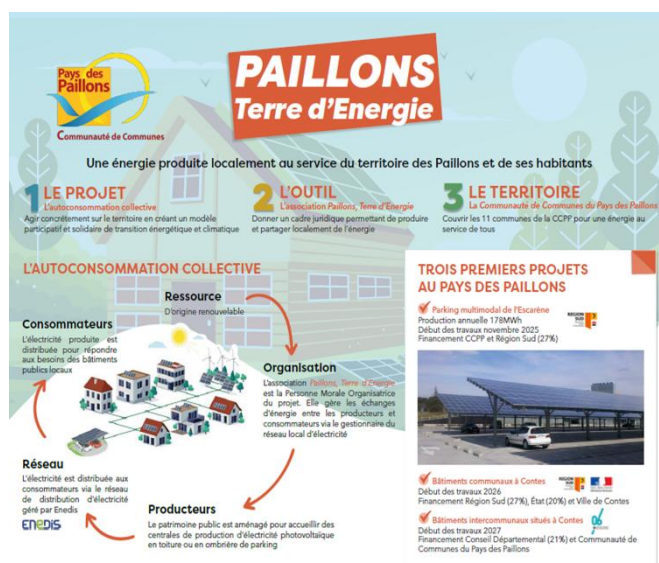
Le schéma d'implantation des bornes sur le territoire prévoyait finalement l'installation de 21 bornes réparties, contre les 18 évoquées initialement telles que ci-dessous :

- 1 borne à Bendejun ;
- 1 borne à Berre-les-Alpes ;
- 1 borne à Cantaron ;
- 1 borne à Coaraze ;
- 6 bornes à Contes ;
- 4 bornes à L'Escarène ;
- 2 bornes à Lucéram ;
- 1 borne à Peille ;
- 4 bornes à Peillon.

À cause de problématiques foncières, le projet de l'une des 6 bornes prévues à Contes a été abandonné.

En 2025, ce sont donc 18 bornes sur 20 attendues qui ont été installées et mises en service. Les deux dernières bornes situées à Lucéram et L'Escarène seront mises en service en 2026.

2.1.5 « Paillons, Terre d'Énergie », Personne Morale Organisatrice de l'opération d'autoconsommation collective



La CCPP et la Commune de Contes ont poursuivi en 2025 le développement d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque. Il prévoit notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux à Contes et d'ombrières sur le Pôle d'Échanges Multimodal de L'Escarène.

L'objectif est de produire et consommer localement une énergie renouvelable, afin de réduire l'empreinte carbone et de mieux maîtriser les dépenses énergétiques des collectivités. Grâce à un périmètre d'autoconsommation collective étendu, le dispositif a vocation à bénéficier progressivement à d'autres collectivités et établissements publics du Pays des Paillons.

L'année 2025 a été consacrée à la structuration juridique et opérationnelle du projet, en partenariat notamment avec Enedis. Elle a abouti à la création de l'association « Paillons, Terre d'Énergie », dont la CCPP est membre fondateur aux côtés des communes de Contes et de L'Escarène. Son assemblée générale constitutive s'est tenue le 22 juillet 2025.

À la fin de l'année, l'association était opérationnelle et dans l'attente de la mise en service des installations photovoltaïques de Contes et de L'Escarène, qui permettra d'engager concrètement la production et le partage de l'électricité.

Ce projet illustre la volonté de la CCPP de développer une transition énergétique locale et solidaire, fondée sur la mutualisation des moyens et le partage d'une énergie renouvelable produite sur le territoire.

2.1.6 Contrat de Réussite de la Transition Écologique (CRTE)

Signé initialement avec l'État en 2021, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Pays des Paillons a fait l'objet en 2025 d'une actualisation pour devenir le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, en cohérence avec les orientations de la COP régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Après quatre années de mise en œuvre, le bilan du contrat initial fait apparaître 49 projets finalisés et 37 projets en cours ou sur le point de démarrer, sur les 140 projets initialement identifiés. En concertation avec les onze communes et les services de l'État, la CCPP a ainsi engagé un important travail d'actualisation et de priorisation des projets du territoire.

Cette démarche a permis de retenir 25 projets prioritaires pour la période 2025-2026, dont 13 issus du contrat initial et 12 nouveaux projets. Ils s'articulent autour de quatre orientations principales : la gestion de la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique, les mobilités douces et les pôles d'échanges multimodaux, ainsi que l'économie circulaire et la gestion des déchets. Ils concernent l'ensemble des communes et portent notamment sur la rénovation énergétique, la sécurisation de la ressource en eau, les mobilités et la valorisation des déchets.

L'avenant 2025-2026 a été signé le 29 avril 2025 à Blausasc par Cyril Piazza, Président de la CCPP, et Laura Reynaud, Sous-Préfète de Nice-Montagne. Il constitue un cadre privilégié de dialogue avec l'État pour accompagner les projets locaux et faciliter la mobilisation des financements nécessaires à leur réalisation.

Au-delà de la programmation des investissements, cette démarche renforce le partenariat entre la CCPP, ses communes membres et les services de l'État, ainsi que l'accompagnement des communes dans la maturation et le financement de leurs projets.

2.1.7 Diagnostic d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la CCPP

Dans le cadre d'un marché, la CCPP a commandité une étude diagnostique ayant pour objet de connaître l'état technique et patrimonial des collectivités concernées dans le cadre de la gestion des compétences eau et assainissement sur le territoire de la CCPP. Pour un montant de 58.000 € HT, cette étude a été attribuée en juillet 2024 au bureau d'études Seureca. Les livrables finaux ont été présentés et donnés aux communes en mai 2025.

La Communauté de Communes ayant fait le choix de ne pas prendre la compétence eau et assainissement, cette étude ne sera pas complétée par la phase 2 concernant la stratégie organisationnelle de cette compétence.

2.1.8 Politique de la mobilité

En 2025, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur a lancé, à la demande de la Communauté de Communes, une étude mobilité sur le territoire des Paillons. Elle est constituée d'un diagnostic de l'état actuel de la mobilité ainsi que de l'élaboration d'un Schéma local d'orientation des mobilités (SLOM) du territoire, pour un montant d'environ 20 000 €, intégralement pris en charge par la Région.

Le diagnostic a été présenté aux membres de la commission mobilité en juillet 2025. Le SLOM devrait être finalisé et soumis aux élus en 2026.

2.1.9 Politique vélo

La CCPP poursuit son engagement en faveur des mobilités cyclables, en lien avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et les communes du territoire. Elle a notamment participé en 2025 au Comité départemental du vélo, permettant de partager les projets des différents territoires et les dispositifs de financement mobilisables.

Le Conseil départemental poursuit par ailleurs l'étude d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,46 km le long de la RD2204b, destinée à relier le Pôle d'Échanges Multimodal de Cantaron au quartier de La Condamine à Drap et à assurer la continuité avec l'aménagement cyclable existant jusqu'à la Pointe de Contes. Les travaux sont envisagés en 2026.

Après l'installation en 2024 de trois abris-vélos équipés de bornes de recharge électrique à Cantaron, Peille et L'Escarène, la CCPP a accompagné en 2025 la commune de Bendejun dans le dépôt de dossiers pour l'installation de deux nouveaux abris-vélos.

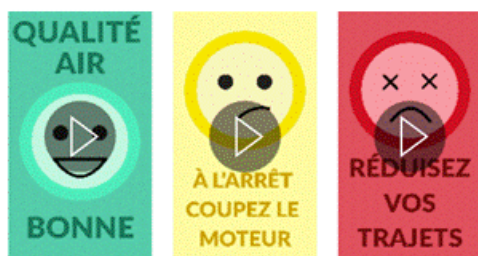
Enfin, la deuxième édition du dispositif « *Savoir Rouler à Vélo* » a permis de sensibiliser 300 élèves de 10 communes à la pratique autonome et sécurisée du vélo. Cette opération, d'un montant de 26.800 €, a bénéficié d'un financement de 10.200 € au titre du programme Génération Vélo.

À travers ces différentes actions, la CCPP contribue à développer progressivement la pratique du vélo et les mobilités alternatives sur le territoire.

2.1.10 Qualité de l'air

La CCPP a participé à deux Comités de Pilotage sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA06). Les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre par la CCPP pour améliorer la qualité de l'air ont été mis à jour et transmis aux services de l'Etat. Ils portent sur les domaines du transport, de l'habitat, des déchets et des actions de sensibilisation.

La convention avec l'agence régionale en charge du suivi de la qualité de l'air AtmoSud s'est poursuivie.



La station de mesure installée à Contes a été retirée par AtmoSud au motif que la fermeture du site Lafarge n'en justifiait plus l'utilité. La CCPP souhaitant maintenir un suivi de la qualité de l'air, un dispositif MIQASS a été mis en place. Il s'agit d'un capteur d'air dont les données sont gérées par AtmoSud, et qui est relié à un panneau d'affichage lumineux dans l'objectif de sensibiliser la population à la qualité de l'air en temps réel et à la nécessité de réduire l'usage de la voiture individuelle en conséquence.

Le dispositif a fait l'objet d'une convention de la CCPP avec la commune de Contes, l'ADEV et AtmoSud. Il sera installé à la Pointe de Contes, un axe routier très fréquenté.

Enfin, AtmoSud a assuré une animation sur la qualité de l'air à destination des enfants lors de la Semaine du Développement Durable 2025.

2.1.11 Semaine du développement durable



La Semaine du Développement Durable du Pays des Paillons a été organisée pour la quatrième année consécutive. Elle s'est déroulée du 28 septembre au 12 octobre 2025 sur le thème du Plan Climat Air Énergie Territorial ce qui a permis de sensibiliser les habitants au projet de la CCPP avant la consultation du public sur le Plan Climat.

Les animations se sont organisées autour d'un programme riche et varié : fête agricole, randonnées, table ronde, conférences enfants et adultes, concours antigaspi, repas paysan et stands divers.

Elles ont eu beaucoup de succès et totalisé près de 1.500 personnes présentes dont 750 élèves sensibilisés sur le thème biodiversité, 150 élus et habitants inscrits au repas qui a servi des produits issus des deux fermes communautaires, 300 festivaliers présents sur le site communautaire de la Sousta, une cinquantaine de marcheurs à la découverte du Pays des Paillons, son patrimoine, sa biodiversité et ses producteurs locaux.

Les projets concrets mis en œuvre par les services de la CCPP ont été présentés à la population :

- Table ronde sur le projet d'autoconsommation collective et l'énergie citoyenne,
- Présentation théâtralisée du projet de revitalisation de la station touristique de Peïra Cava,

- Découverte du service déchets et de leurs prestataires,
- Dégustation bas carbone pour les enfants des crèches réalisée par la cuisine centrale,
- Repas pour tous à base des produits des fermes communautaires.

De nombreux partenaires publics et privés se sont associés à cet événement, confortant ainsi leur engagement auprès de la CCPP.

Des éléments de communication pérennes et réutilisables ont été réalisés à l'occasion de cet événement :

- roll up sur le PCAET,
- roll up sur le cycle de vie des déchets,
- panneau d'information sur la boucle d'autoconsommation collective,
- 3 vidéos expliquant et illustrant le PCAET et l'action de la CCPP en ce sens :
 - Economie d'énergie et énergies renouvelables,
 - Agriculture et alimentation locale,
 - Economie et tourisme durable.



2.1.12 Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Engagée en 2024, l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) s'est poursuivie et achevée en 2025. Complémentaire des Plans communaux de sauvegarde (PCS), le PICS organise la coordination et la solidarité entre la CCPP et ses onze communes membres afin d'apporter une réponse collective et opérationnelle en cas d'événement majeur.

Piloté par le service aménagement du territoire en partenariat avec les communes, le SMIAGE, Predict et les services de l'État, le travail mené en 2025 a permis d'identifier les principaux risques et enjeux du territoire et de définir une organisation intercommunale de gestion de crise. Celle-ci repose notamment sur un poste de commandement intercommunal, des niveaux gradués de mobilisation ainsi que des fiches missions et réflexes permettant de préciser les rôles de chaque acteur.

Une convention-cadre de mutualisation des moyens humains et matériels a également été établie avec les communes. Elle permet d'organiser et de sécuriser la mise à disposition des ressources disponibles en situation de crise, tout en maintenant l'autorité de chaque maire sur son territoire. Plusieurs outils opérationnels complètent le dispositif : plateforme WikiPredict, système GEDICOM, fichier des ressources mobilisables et livret opérationnel. Des kits de gestion de crise ont par ailleurs été distribués aux communes en partenariat avec le SMIAGE.

L'ensemble de ces travaux a abouti à l'adoption du PICS par le Conseil communautaire le 25 novembre 2025. Le dispositif comprend désormais un document stratégique complet, un livret opérationnel et un fichier regroupant les moyens et ressources mobilisables.

Au-delà de l'obligation réglementaire, le PICS constitue un outil concret de solidarité intercommunale et de résilience territoriale, permettant de renforcer la coordination entre les communes, la continuité des services essentiels et la capacité collective du Pays des Paillons à faire face aux situations de crise.

2.1.13 Programme de formation « Résilience en Action » en partenariat avec le SDIS06

Dans le prolongement de l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS), la CCPP a développé en 2025 un partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) afin de renforcer la culture du risque et la préparation des élus, des agents et des habitants face aux événements majeurs.

Trois actions ont été organisées au cours de l'année :

- 26 juin 2025 : une sensibilisation au Plan individuel de mise en sûreté (PIMS), réunissant plus de 40 élus et agents autour de la connaissance des risques du territoire, des comportements à adopter et de la préparation individuelle ;
- 18 septembre 2025 : une formation immersive « IMPACT », réunissant 20 participants issus de 10 communes, confrontés à différents scénarios de crise afin de travailler la prise de décision, la coordination entre communes et intercommunalité et l'articulation entre les PCS et le PICS ;
- octobre 2025 : une matinée de sensibilisation destinée au grand public au théâtre de l'Hélice à Contes, permettant à une cinquantaine d'adultes et d'enfants d'être sensibilisés au risque incendie, aux gestes de premiers secours et à la préparation individuelle face aux risques.

Ce programme a obtenu la labellisation de l'État dans le cadre de la Journée nationale de la résilience 2025 et bénéficié d'un soutien financier de 1.000 €.

À travers ces actions, la CCPP et le SDIS 06 ont contribué à développer une culture partagée du risque et de la sécurité civile, complémentaire des dispositifs opérationnels mis en place dans le cadre du PICS.

2.2 Actions de développement économique

2.2.1 Soutien à l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA)

La Communauté de Communes soutient l'accompagnement technique et financier des projets de création, de reprise et de développement des entreprises, avec le but de les rendre pérennes. Pour ce faire l'établissement conventionne avec l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA).

La base de participation financière de la Communauté de Communes est de 6.000 € par an.

Commune	Montant du prêt d'honneur	Nombre d'emplois
Contes	10 000€	3
Blausasc	12 000€	1
Contes	15 000€	5
L'Escarène	8 000€	1

En 2025, 4 projets ont été portés dans les Paillons portant sur la création de 10 emplois et un montant total de prêt d'honneur par l'association de 45.000 €. La somme de montants de prêts bancaires accordés est de 390.373 €.

Remise des prêts d'honneur Initiative Nice Côte d'Azur

Dans le cadre du partenariat avec Initiative Nice Côte d'Azur (INCA), la CCPP a organisé, le 29 septembre 2025 à son siège, une cérémonie de remise de chèques mettant à l'honneur les entrepreneurs du territoire ayant bénéficié d'un prêt d'honneur.

Trois entreprises ont été distinguées à cette occasion : Galactic Padel à Contes, Vinouleja à La Pointe de Blausasc et le restaurant Père et Fils Raingard à Contes.

Réunissant élus communautaires, représentants d'INCA et partenaires bancaires, cette rencontre a permis de valoriser les dispositifs d'accompagnement et de financement proposés aux créateurs et entrepreneurs locaux. Plusieurs entreprises du Pays des Paillons ont ainsi bénéficié d'un accompagnement d'INCA entre 2023 et 2025 dans des secteurs d'activité variés.

Cette initiative illustre l'engagement de la CCPP en faveur de la création d'entreprises, du développement de l'activité économique locale et de la valorisation de l'entrepreneuriat sur le territoire.

2.2.2 Soutien à l'association Remplacement Agriculteurs

La CCPP verse une subvention de 1.500 € à l'association « *Service de Remplacement Alpes-Maritimes* ».

Cette association a pour vocation de remplacer les exploitants agricoles sur leurs exploitations en cas d'absences, choisies ou subies. Le remplacement est utilisé durant des périodes limitées afin de leur permettre de s'absenter, se former, prendre des congés, s'investir dans les organisations professionnelles agricoles sans que cela remette en cause la pérennité de leurs outils de travail.

L'association « service de remplacement des Alpes-Maritimes » a 151 exploitations agricoles adhérentes réparties sur tout le département.

2.2.3 Baux des fermes communautaires

La CCPP soutient le développement agricole local en valorisant les productions de proximité, principalement tournées vers l'oléiculture et le maraîchage. Elle facilite l'installation d'agriculteurs grâce à l'acquisition de terrains dédiés à différentes activités (maraîchage, élevage de volailles et d'ovins, pastoralisme). Dans cette dynamique, la Communauté de communes a créé deux fermes communautaires (la ferme de la Sousta et la ferme des Garfes), véritables outils d'appui à l'installation et à la professionnalisation de jeunes agriculteurs, renforçant ainsi le développement économique agricole du territoire.

2.2.4 Rencontre avec le secteur agricole

Le 14 octobre 2025, la CCPP a organisé une première rencontre de concertation consacrée à l'agriculture, réunissant les acteurs agricoles, institutionnels et partenaires du territoire.

Cette démarche avait pour objectif d'actualiser le diagnostic agricole réalisé en 2016 et de l'articuler avec les orientations du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), afin de poser les bases d'une feuille de route partagée.

Les échanges ont permis d'identifier quatre axes prioritaires : la maîtrise du foncier agricole, la gestion de la ressource en eau, la création d'un espace de vente mutualisé pour les producteurs et la réflexion autour d'un Projet Alimentaire Territorial.

Cette première rencontre a ainsi permis de partager les enjeux agricoles du Pays des Paillons et d'identifier des pistes de travail pour les années à venir, en lien avec les communes et les partenaires compétents.

2.2.5 Rencontre avec le secteur médico-social, social et de la santé

Le 2 octobre 2025, la CCPP a organisé une première rencontre des acteurs de la santé, du médico-social et du social de la vallée des Paillons, réunissant une quinzaine de partenaires du territoire.

Bien que la santé ne relève pas de ses compétences, la CCPP a souhaité jouer un rôle de facilitateur et de mise en réseau, face aux enjeux rencontrés sur le territoire : vieillissement de la population, isolement, handicap, maintien à domicile et accès aux soins.

Les échanges ont notamment porté sur les difficultés de recrutement des professionnels, l'organisation de l'accès aux soins, les transports sanitaires et la nécessité de renforcer la coordination entre les différents acteurs.

Afin de poursuivre cette dynamique et de favoriser l'émergence de solutions partagées, la CCPP a proposé de pérenniser ces rencontres à un rythme semestriel.

2.2.6 Étude de revitalisation sur le site de Peïra-Cava à Lucéram

Engagée fin 2023 avec l'appui de l'Agence 06, l'étude consacrée à la revitalisation du site touristique de Peïra-Cava s'est achevée en 2025. Elle vise à définir un projet de développement associant tourisme vert, familial et sportif, valorisation du patrimoine bâti, développement économique et vie locale.

Conduite par une équipe pluridisciplinaire, cette étude a permis à la commune de Lucéram et à la CCPP de disposer, depuis juillet 2025, d'un plan guide de revitalisation et d'un programme d'actions phasé, destinés à organiser le développement futur du site.

D'un montant de 151.740 €, l'étude a bénéficié d'un financement de 88.000 € de l'État et de 30.000 € du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Ses conclusions ont été présentées aux élus communautaires en juillet 2025, puis au public à l'occasion de la Fête des champignons de Peïra-Cava en octobre 2025, marquant une nouvelle étape dans la construction du projet de revitalisation du site.

Un projet pour relancer Peïra-Cava

Hier, la station pouvait fonctionner sur deux saisons. Grâce à une neige fréquente et abondante et des équipements adaptés (patinoire, pistes, télésiège...), la saison d'hiver renforçait la saison d'été. Un écosystème touristique équilibré s'était mis en place mêlant loisirs et services avec un réseau apprécié d'hôtels, restaurants et commerces.

Dans un contexte climatique propice, cette économie de station touristique avait permis au village de résister au départ de l'Armée, juste après la Seconde Guerre. Malheureusement, à partir des années 80, le réchauffement climatique conduit à la diminution sensible de l'enneigement et de sa durée. La station n'est plus à la mode. Hôtels et commerces ferment les uns après les autres. 1991 marque la fin des dernières colonies de vacances dans la caserne. Séjourner et même vivre à Peïra-Cava devient difficile.

« Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

1 Une étude approfondie et globale

Il y a eu quelques projets ambitieux pour réveiller la station, mais aucun ne s'est concrétisé faute d'avoir été étudié sérieusement. En réalité, la situation est devenue trop critique, les idées et les initiatives individuelles ne suffisent pas. Pour que Peïra-Cava renoue avec une dynamique durable, il faut un projet de revitalisation global et porteur, avec des actions réalistes et une planification réfléchie. C'est dans ce but que la Communauté de Lucéram, la Communauté de communes du Pays des Paillons, le Département et l'État ont décidé en 2024 de lancer une étude en faisant appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence 06 et, après consultation, à un groupement d'experts aux compétences pluridisciplinaires.

CALENDRIER - Progression du travail d'étude et prochaines échéances

ÉQUIPE D'ÉTUDE

- MÉDÉVAL AFDP, agence spécialisée dans la revalorisation économique et touristique du patrimoine
- TOPOSCOPE, agence d'urbanisme
- CROISÉE D'ARCHI, architectes du patrimoine
- SEMPERVIENS, paysagistes
- SIRETEC, bureau d'étude structure, réseaux VRD, sécurité
- CM ECONOMISTES, économistes de la construction.

OBJECTIFS DE LA MISSION :

- Vérifier que Peïra-Cava dispose d'un potentiel suffisant pour se redévelopper
- Mesurer sa capacité d'accueil
- Proposer un nouveau positionnement attractif et distinctif, nouvelle signature du village et de la station
- Définir le programme de revalorisation, idéal à long terme, et réalisable à plus court terme
- Planifier et chiffrer la démarche à suivre, action par action.

LA MISSION CONDUITE SUR PLUS D'1 AN S'EST APPUYÉE SUR :

- Un important travail documentaire
- De nombreuses visites sur le terrain et plusieurs séjours sur place
- Des ateliers de concertation avec des habitants, des entretiens et des rencontres avec différents services administratifs, élus, membres d'associations...

Les résultats ont été présentés et discutés à l'occasion de plusieurs réunions. L'étude de l'équipe pilotée par MÉDÉVAL AFDP a été remise sous la forme de 5 volumes différents sans oublier les relevés de XLTOPO et le diagnostic sanitaire et structurel de NDA architectes.

Cette étude devrait faciliter l'obtention des financements afin de passer rapidement en phase opérationnelle pour plusieurs actions.

UN TRAVAIL RÉALISÉ EN CONCERTATION

L'étude s'est nourrie des observations recueillies auprès des habitants (plusieurs ateliers et rencontres informelles sur le terrain). Le projet tient compte des besoins exprimés.

2.2.7 Développement touristique et promotion du territoire

La communauté de communes ne dispose pas d'un office de tourisme, certaines communes proposent des animations par le biais de « maison du patrimoine » sur la commune de Coaraze et de « maison du pays » dans les communes de Berre-les-Alpes et Lucéram.

Pour la promotion de son territoire, diverses opérations de promotion touristique sont menées par la CCPP, comme des « éduc-tours » (circuits de promotion et d'information), la réédition de documents de promotion touristiques, la promotion sur les réseaux sociaux, et la participation aux divers salons touristiques.

La CCPP bénéficie par ailleurs du partenariat avec Côte d'Azur France Tourisme (CAFT) et de la plateforme d'information touristique APIDAE.



Installation d'une borne promotionnelle sur l'aire d'autoroute Côte d'Azur Vinci (24 janvier 2025)

Dans le cadre de son partenariat avec Côte d'Azur France Tourisme, la CCPP a bénéficié en janvier 2025 d'une nouvelle visibilité avec l'installation d'une borne promotionnelle dédiée au Pays des Paillons sur l'aire d'autoroute Côte d'Azur Vinci. Cette opération contribue à valoriser les paysages et l'identité touristique du territoire auprès des voyageurs.

Participation active au salon ID Week-end (28, 29, 30 mars 2025)

À l'invitation du Département des Alpes-Maritimes, la CCPP a participé au salon ID Week-end afin de promouvoir les richesses touristiques, artisanales et gastronomiques du Pays des Paillons.

Durant trois jours, plusieurs acteurs locaux ont mis à l'honneur leurs savoir-faire : la Savonnerie Les Z'arts au soleil de Coaraze, la Biscuiterie Ô Délices de la GI de Berre-les-Alpes et le Moulin Guido de Peillon. Présentations, dégustations et animations ont permis aux visiteurs de découvrir les produits et savoir-faire du territoire.

Cette participation a ainsi contribué à renforcer la visibilité et l'attractivité touristique du Pays des Paillons, tout en valorisant ses artisans et producteurs locaux.



Lire le magazine

F / madame
FIGARO

Mode Culture Bijoux et montres Beauté & Bien-être Société et business Royauté Art de vivre Cuisine et recettes

Mise à l'honneur dans le magazine Madame Figaro (16 mai 2025)

Dans le cadre de son partenariat avec Côte d'Azur France Tourisme, le Pays des Paillons a bénéficié d'une mise en lumière dans le magazine Madame Figaro, contribuant à valoriser à l'échelle nationale les richesses naturelles, patrimoniales et touristiques du territoire.



Une publicité internationale tournée à Touët-de-L'Escarène (23 mai 2025)

À l'occasion du Grand Prix de Formule E de Monaco des 3 et 4 mai 2025, une publicité consacrée à la transition énergétique, tournée notamment à Touët-de-L'Escarène et sur la route du col de Braus, a été diffusée sur les écrans de l'événement.

Suivi par la CCPP et réalisé par Contisud Productions, ce tournage mettait en scène le prototype GENBETA de Formule E réalisant une descente de 1 000 mètres de dénivelé et utilisant le freinage régénératif pour produire l'énergie nécessaire à un tour du circuit de Monaco.

Cette opération a offert une belle visibilité aux paysages du Pays des Paillons, associés à un événement international.



Coopération transfrontalière et anniversaire de la Via-Alpina (7 et 8 juin 2025)

À l'occasion du 25e anniversaire de la Via Alpina, élus français et italiens se sont réunis à La Turbie pour célébrer ce sentier emblématique de 2 000 km, symbole de coopération transalpine, de tourisme durable et de valorisation du patrimoine alpin.

Organisée en partenariat avec plusieurs acteurs français et italiens, dont la CCPP, cette rencontre a été rythmée par une exposition photographique, des projections de films et une conférence consacrée à l'histoire de la Via Alpina.

Cette manifestation a permis de valoriser les liens entre les territoires alpins et leur engagement commun en faveur d'un tourisme durable et respectueux de leur patrimoine naturel.

*Une randonnée sous le signe de la convivialité !*

La célébration des 25 ans de la Via Alpina s'est poursuivie par une randonnée réunissant élus français et italiens sur un parcours de 13,5 km entre La Grave de Peille, Peillon, Saint-Martin de Peille et La Turbie.

Cette journée conviviale et sportive a permis aux participants de découvrir les paysages, le patrimoine et les traditions locales du Pays des Paillons, avec plusieurs temps d'accueil organisés par la CCPP et les communes traversées.

Au-delà de la randonnée, cette rencontre a permis de renforcer les liens entre les territoires français et italiens autour d'une ambition commune : développer et promouvoir un tourisme durable et transfrontalier autour de la Via Alpina.



Le Pays des Paillons à l'honneur dans le guide Le Petit Futé 2025 (23 juin 2025)

La CCPP a participé à la soirée de lancement de l'édition 2025 du Petit Futé Côte d'Azur, aux côtés des partenaires de Côte d'Azur France Tourisme.

Cette nouvelle édition consacre quatre pages au Pays des Paillons, mettant en valeur ses richesses naturelles, culturelles et touristiques auprès d'un public national et international.

Ce partenariat contribue ainsi à renforcer la visibilité et la promotion touristique du territoire à travers un guide de référence largement diffusé.

**Le Pays des Paillons mis en valeur dans le guide Costazzurra 2025 (3 juillet 2025)**

La CCPP a participé au lancement de la 23^{ème} édition du Guide Costazzurra, consacré à la promotion touristique de plus de 25 destinations de la Côte d'Azur, dont le Pays des Paillons.

Diffusé à 10 000 exemplaires dans les Alpes-Maritimes et en Italie, ce guide de 112 pages valorise les activités sportives, culturelles et familiales ainsi que les événements proposés sur les territoires.

Cette présence contribue à renforcer la visibilité du Pays des Paillons auprès de la clientèle italienne et s'inscrit dans une dynamique de coopération touristique franco-italienne.

**Le Guide de l'Été Nice-Matin 2025 n'oublie pas le Pays des Paillons (7 juillet 2025)**

La CCPP a participé au lancement officiel du Guide de l'Été 2025, réalisé par Nice-Matin en partenariat avec Côte d'Azur France Tourisme et les acteurs touristiques locaux.

Diffusé à 250 000 exemplaires, ce guide constitue un important support de promotion des destinations azuréennes et contribue à renforcer la visibilité touristique du Pays des Paillons auprès d'un large public.



Promotion du territoire à L'Hippodrome de la Côte d'Azur (20 juillet 2025)

Le Pays des Paillons était à l'honneur lors de la soirée organisée le 19 juillet 2025 à l'Hippodrome de la Côte d'Azur par Côte d'Azur France Tourisme.

Le stand de la CCPP a rencontré un vif succès, notamment grâce à un atelier de création de parfum proposé par Savonice, artisan de L'Escarène. Une course hippique était également organisée aux couleurs du Pays des Paillons, avec la remise au vainqueur d'un trophée réalisé par Patrick Poggioli, artiste du territoire.

Cette manifestation a permis de promouvoir le Pays des Paillons en associant attractivité touristique, artisanat et savoir-faire locaux.

**Média Brut met en avant les Paillons**

Dans le cadre de la collaboration avec Côte d'Azur France Tourisme, la Communauté de Communes du Pays des Paillons est fière d'annoncer une nouvelle mise en lumière de notre territoire, aux côtés des autres destinations des Alpes-Maritimes. Cette fois dans un article du média Brut !

Brut consacre un sujet au Pays des Paillons et à l'arrière-pays niçois, une reconnaissance qui souligne la richesse naturelle, patrimoniale et humaine de notre territoire.

**Promotion de la CCPP à la Festa dei Jouve**

La 17^{ème} édition de la Festa dei Jouve a connu un vif succès à Contes, réunissant 200 enfants autour d'ateliers sportifs, culturels et de loisirs proposés par 28 associations locales.

Organisée par l'Office Communal de la Jeunesse et de la Culture, en partenariat avec la Ville de Contes et la Communauté de Communes du Pays des Paillons, cette journée a une nouvelle fois mis en lumière le dynamisme du territoire des Paillons.



Valorisation de l'artisanat et randonnée gourmande du Pays des Paillons (4 octobre 2025)

Dans le cadre de la 4e Semaine du Développement Durable du Pays des Paillons, une randonnée gourmande entre Berre-les-Alpes et L'Escarène a réuni une vingtaine de participants.

Mêlant activité sportive et découverte du territoire, cette initiative a permis de valoriser les producteurs, artisans et commerces locaux à travers plusieurs étapes gourmandes et la découverte de leurs produits. Cette animation conviviale a ainsi contribué à promouvoir les circuits courts et les savoir-faire du Pays des Paillons.

**Une matinée autour du développement durable et des saveurs des Paillons (11 octobre 2025)**

Dans le cadre de la 4e Semaine du Développement Durable, le service développement touristique de la CCPP a participé à une matinée de sensibilisation destinée au grand public.

Deux animations ont été proposées : une présentation du Pays des Paillons et de l'engagement de la CCPP en faveur d'un tourisme durable, ainsi qu'un concours culinaire antigaspi réalisé à partir des produits des fermes communautaires La Sousta et Galli'Nice.

Cette action a permis d'associer tourisme durable, lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des productions locales.



2.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) relève d'une compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Entre autres, les actions menées sont les confortements de berges, de seuils, des études, l'entretien de systèmes d'endiguement, l'installation de systèmes de mesures de crues et un programme d'entretien du lit du cours d'eau.

Elle a été transférée dans le même temps au syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE), dont la communauté de communes est membre.

En 2025, c'est l'exécution du contrat territorial pluriannuel entre le SMIAGE et la communauté de communes 2022-2025 qui s'applique.

En 2025, la cotisation de la CCPP dans le cadre de ce contrat territorial a été d'un montant de 319.658 €, mais le coût total des différentes actions et de la participation aux frais de structure du SMIAGE s'élèvent à 330.330 €.

Les principales actions réalisées sur le territoire des Paillons en 2025 et les montants correspondants sont :

- Entretien et travaux en cours d'eau : 95.791 € ;
- Lutte contre les espèces invasives : 30.013 € ;
- Mise en place de repères de crues et de stations de mesure : 1.809 € ;
- Sensibilisation des élèves de différentes écoles au risque inondation : 5.100 € ;
- Entretien des digues : 18.912 € ;
- Participation aux kits de crise distribués aux communes : 29.664 €.

2.4 Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

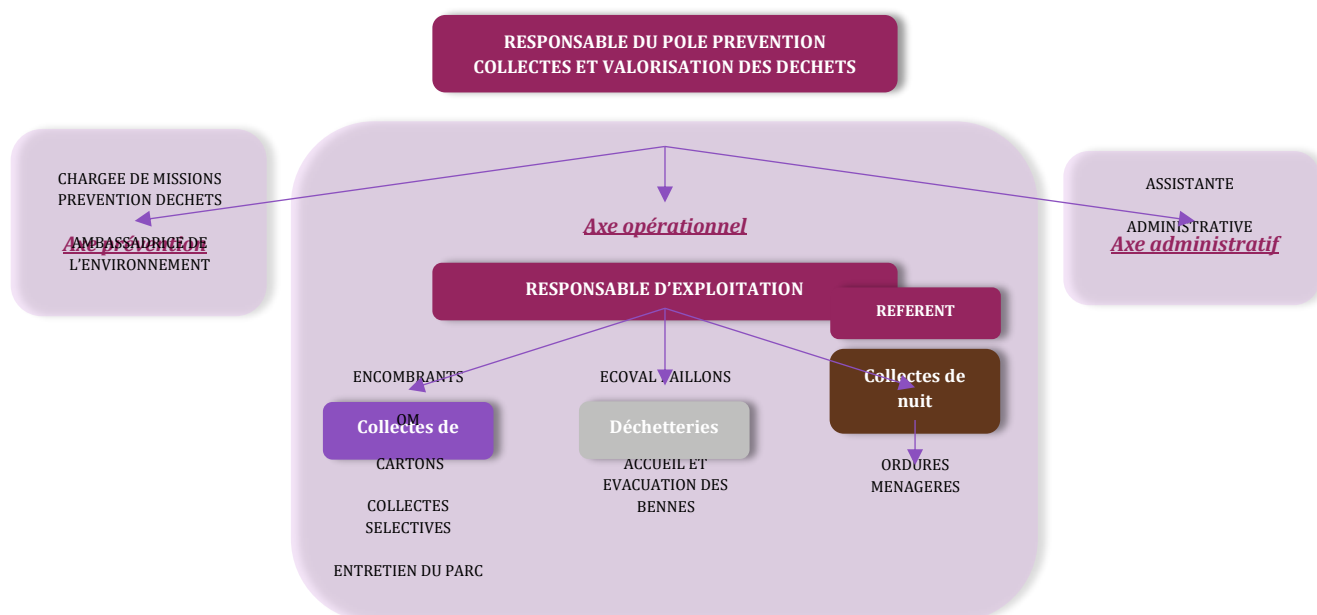
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » a été transférée à la CCPP.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Alpes-Maritimes de 2015 prévoyait la création de 840 à 1.130 places de caravanes réparties sur 28 communes, dont celle de Contes (avec 30 à 40 emplacements en individuel) qui a prévu dans son PLU une parcelle pour répondre aux éventuels besoins.

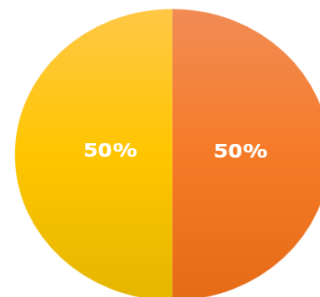
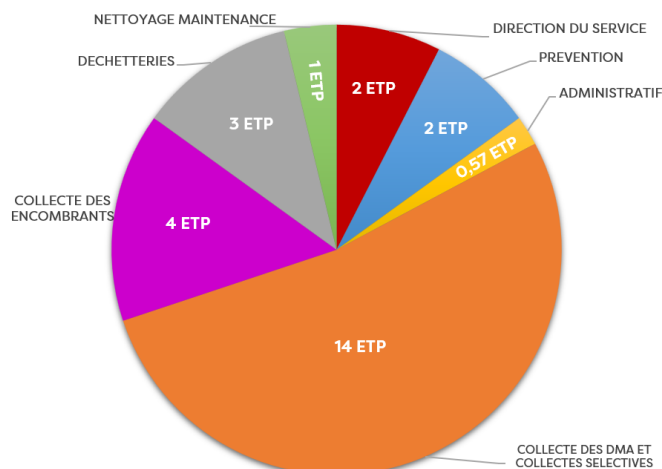
Aucune infrastructure n'a été créée par l'EPCI à ce titre.

2.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2.5.1 L'organisation de la régie



Répartition du personnel en ETP



■ CDD (nombre de postes) ■ TITULAIRES (nombre de postes)

Répartition des statuts

2.5.2 La prévention des déchets

En 2023, la CCPP a signé avec la Région Sud un Contrat d'Objectifs Déchets (COD). Celui-ci a pour vocation d'aider notre territoire à diminuer la production des déchets via des actions de prévention et à mieux trier les déchets restants. Pour cela, voici les actions qui se sont déroulées en 2025 :

✓ **Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA**

En 2025, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a réalisé la première réunion rassemblant les membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) afin de proposer ensemble les objectifs et actions constituant le PLPDMA pour une durée de six ans. Le PLPDMA a été adopté en Conseil Communautaire le 16 septembre 2025.

Ce plan constitue un outil stratégique pour :

- ✓ Réduire la production de déchets à la source, conformément aux objectifs nationaux et européens de transition écologique,
- ✓ Optimiser la collecte et le traitement des déchets, ce qui permet de maîtriser les coûts pour la collectivité et les habitants,
- ✓ Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques locaux à la prévention et au tri des déchets.

Les 7 objectifs du PLPDMA adoptés :



*administrations, écoles, crèches, professionnels, supermarchés...

✓ **Les biodéchets**

En 2024, la Communauté de Communes du Pays des Paillons avait mandaté un cabinet pour la réalisation d'une Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets. Cette étude avait permis la réalisation d'une caractérisation des ordures ménagères résiduelles dont les résultats avaient indiqué que notre bac marron contient à ce jour encore 27% de déchets dits putrescibles.

Soit si nous reportons ce pourcentage sur les tonnages d'ordures ménagères de l'année 2025 :

98,7 kg / hab. / an.

Afin de permettre une valorisation matière de ces déchets putrescibles, le cabinet a proposé trois solutions pour organiser leur tri à la source.

Après plusieurs réunions, la CCPP a décidé de déployer la solution « Tout compostage » sur l'ensemble de son territoire.

Ceci consiste à poursuivre la distribution de composteurs individuels pour les foyers disposant d'un jardin. Pour les autres foyers des composteurs dits collectifs seront déployés dès 2026 à des endroits stratégiques sur l'ensemble des communes.

✓ **Poursuite de l'équipement des foyers en composteurs individuels :**

- Distribution gratuite,
- 1 composteur par foyer,
- 809 composteurs distribués en 2025,
- 4.524 composteurs distribués depuis le lancement en 2007.

✓ **Un slogan dédié « Nos gestes sont utiles »**

Afin de dynamiser et uniformiser sa communication, la CCPP a mandaté une agence de communication afin de créer une charte graphique.

De ce travail est né EKO, petit hérisson qui accompagnera le Pôle prévention, collectes et valorisation des déchets dans ses sensibilisations à destination des enfants et du grand public.

✓ **Nettoyons le Sud**

Participation des communes du territoire à l'évènement Nettoyons le Sud organisé par la Région. Cette occasion a notamment donné lieu au nettoyage des déchets abandonnés sur les rives du Paillon. Grâce à la mobilisation de nombreux enfants et adultes cette action a permis de collecter plusieurs centaines de kilos de déchets en seulement quelques heures.

✓ **82 événements de sensibilisation sur tout le territoire pour toute l'année 2025**✓ **Semaine du Développement Durable**

Participation active à la quatrième édition de la Semaine du Développement Durable avec notamment de nombreuses sessions de sensibilisation sur la consommation responsable.

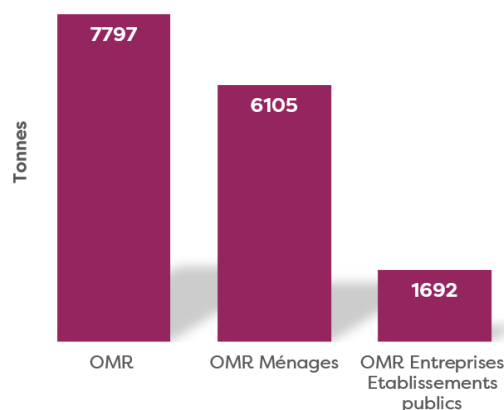
2.5.3 Les collectes et apports en déchèteries

2.5.3.1 Les ordures ménagères résiduelles

En 2025, 7.866,78 tonnes d'OMR ont été collectées. (+0.17% par rapport à l'année 2024)

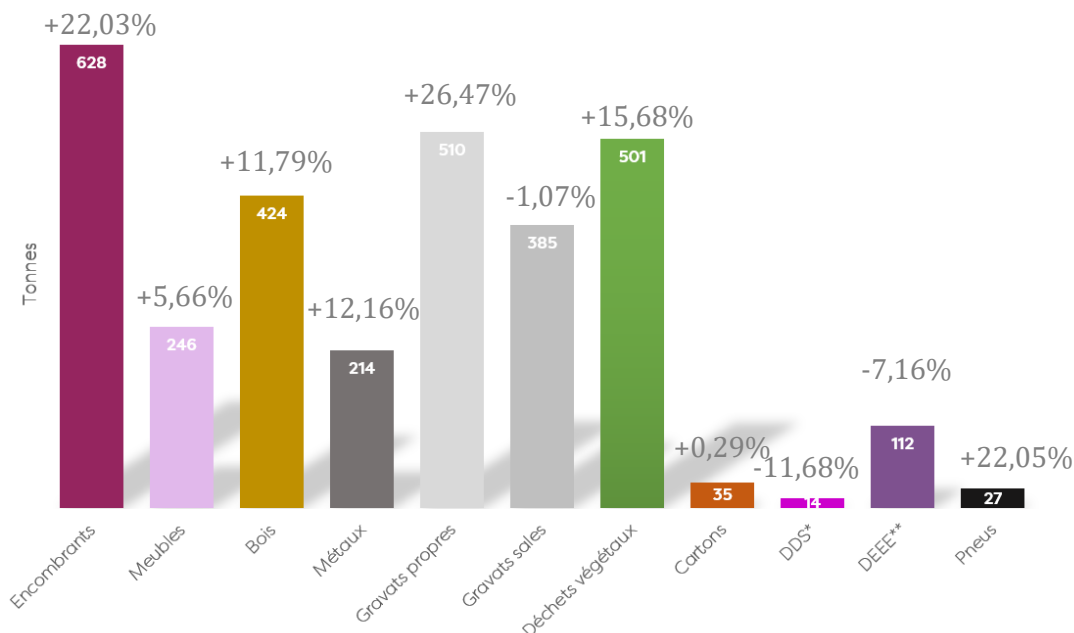
74% des déchets produits par la CCPP ont été valorisés (valorisation matière ou énergétique).

C'est une moyenne de 364,25 kg par habitant par an (kg/hab/an) ; en 2023 il était à 361 kg/hab/an.

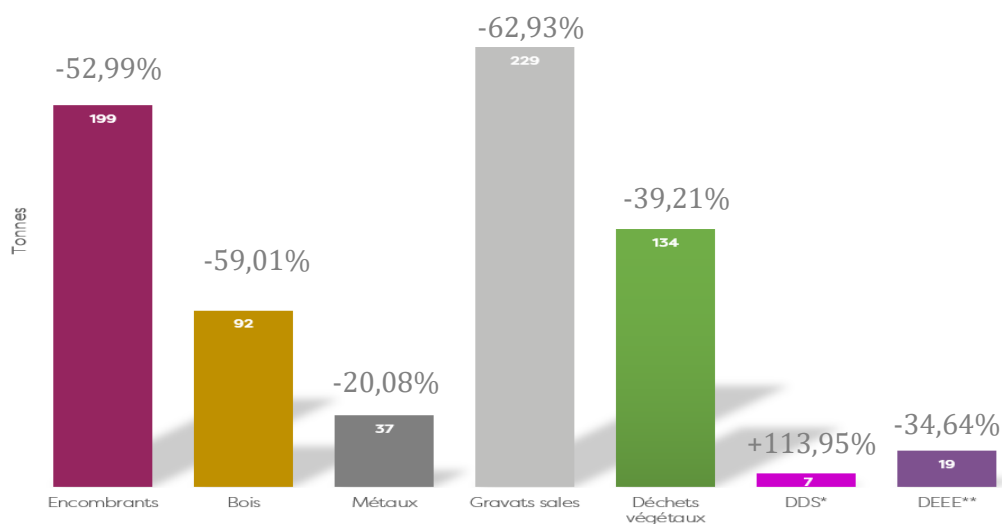


2.5.3.2 Les déchèteries

- ✓ Ecoval Paillons : 25.694 passages En 2025 (22.732 en 2024). 3.096,14 tonnes (+13,13% par rapport à 2024)



- ✓ Peille : Mise en place du badge depuis le 1^{er} mars 2025 : 1.371 passages enregistrés ; 717,23 tonnes collectées en 2025 (54,15% de moins qu'en 2024)



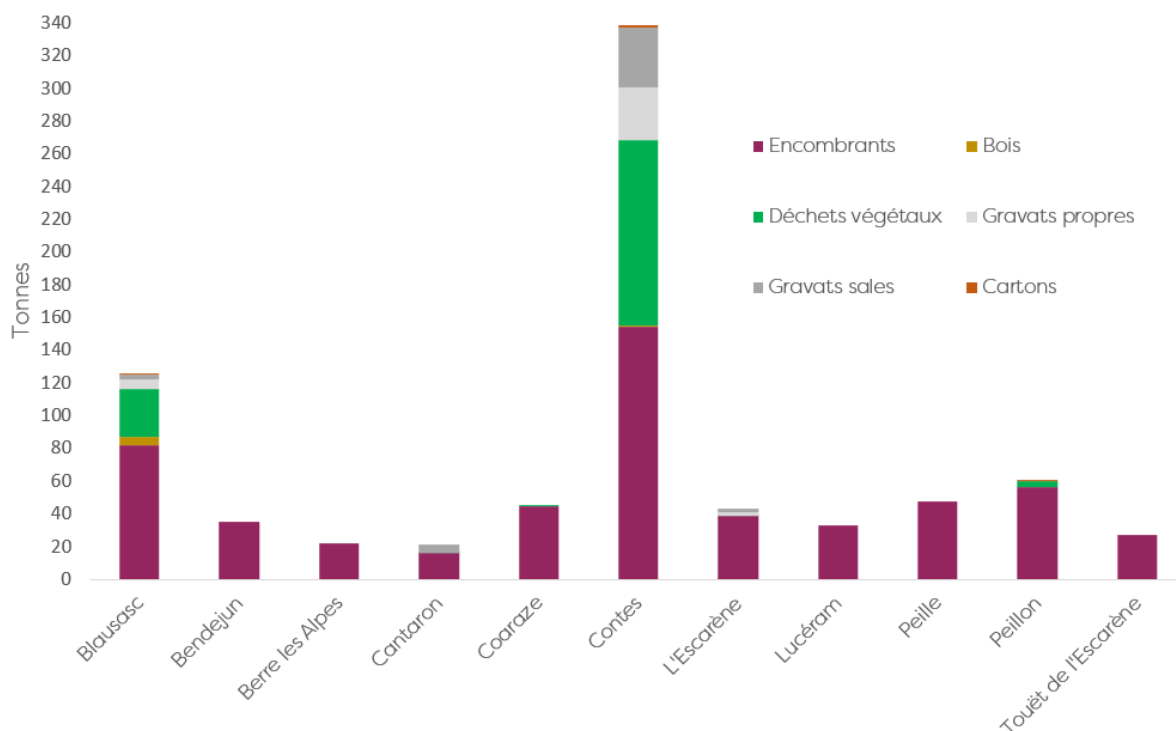
2.5.3.3 Le tri sélectif : tonnages globaux

En 2025, 824,14 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectées : 395,24 tonnes de verre, 294,02 tonnes d'emballages, et 134,88 tonnes de papiers.

C'est une moyenne de 38,15 kg par habitant par an (en 2024, 42 kg/hab/an).

2.5.3.4 Les encombrants

En 2025, 797,38 tonnes d'encombrants ont été collectées sur le territoire. (-4,60% par rapport à 2024)



2.5.4 Le budget de la régie

La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères vise à couvrir l'ensemble des frais de collecte et de traitement de manière équilibrée. Le taux de TEOM reste à 17,98%.

Le compte financier unique 2025 fait état des charges de fonctionnement pour un montant de 4.593.215,60 € et de charges d'investissement d'un montant de 1.010.539,84 €.

3 Exercice des compétences supplémentaires

3.1 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

3.1.1 Route de CHATEAUNEUF (aussi appelée route du Rémaurian)

CFU 2025 :

Charges de fonctionnement : 8.964 € ttc - charges d'investissement : 1.080 € ttc

- Vidange des filets et évacuation des gravats :
 - 1 intervention en mars
- Débroussaillage (OLD) :
 - 1 intervention en mai
- Contrôle des cibles (stabilité de la paroi rocheuse) :
 - 1 intervention en septembre
- Travaux de détournement d'eaux pluviales :
 - 1 intervention en octobre

3.1.2 Chemin des MORTISSONS

CFU 2025 :

Charges de fonctionnement : 13.932 € ttc - charges d'investissement : 13.249,20 € ttc

- Reprise de fissures et d'une partie de la bande de roulement :
 - 1 intervention en février
 - 1 intervention en août
- Débroussaillage (OLD) :
 - 1 intervention en mai
- Démolition et évacuation de blocs rocheux sur la chaussée :
 - 1 intervention en juin
- Nettoyage de la chaussée et des accotements :
 - 1 intervention en octobre
- Nettoyage des caniveaux :
 - 1 intervention en décembre

3.1.3 Route de la ROSEYRE (ZAE)

CFU 2025 :

Charges de fonctionnement : 1.728 € ttc - charges d'investissement : 0 €

- Débroussaillage (OLD) :
 - 1 intervention en mai

3.2 Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

Le conseil communautaire a approuvé, en juin 2025, l'adhésion de la CCPP au Pacte territorial France Rénov' pour l'habitat pour une durée de trois ans. Ce dispositif vise à accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de rénovation de l'habitat.

Piloté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Pacte territorial France Rénov' a vocation à constituer un guichet unique permettant d'élargir l'accompagnement des habitants autour de trois thématiques principales :

- la rénovation énergétique,
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap,
- la lutte contre l'habitat indigne.

Le dispositif se décline en deux missions obligatoires et une mission facultative confiées au Département :

- un premier volet obligatoire consacré à l'animation territoriale et à la promotion des dispositifs de droit commun auprès des ménages et des professionnels,
- un deuxième volet obligatoire relatif à l'information, au conseil et à l'orientation des ménages, comprenant notamment la tenue d'une permanence physique sur le territoire toutes les deux semaines,
- un volet facultatif portant sur l'accompagnement des ménages dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov' et du Fonds de solidarité à la maîtrise de l'énergie des Alpes-Maritimes (FSME 06).

Le Pacte fait l'objet d'une convention conclue entre le Département des Alpes-Maritimes, maître d'ouvrage du dispositif, l'État, l'ANAH et les intercommunalités partenaires, dont la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

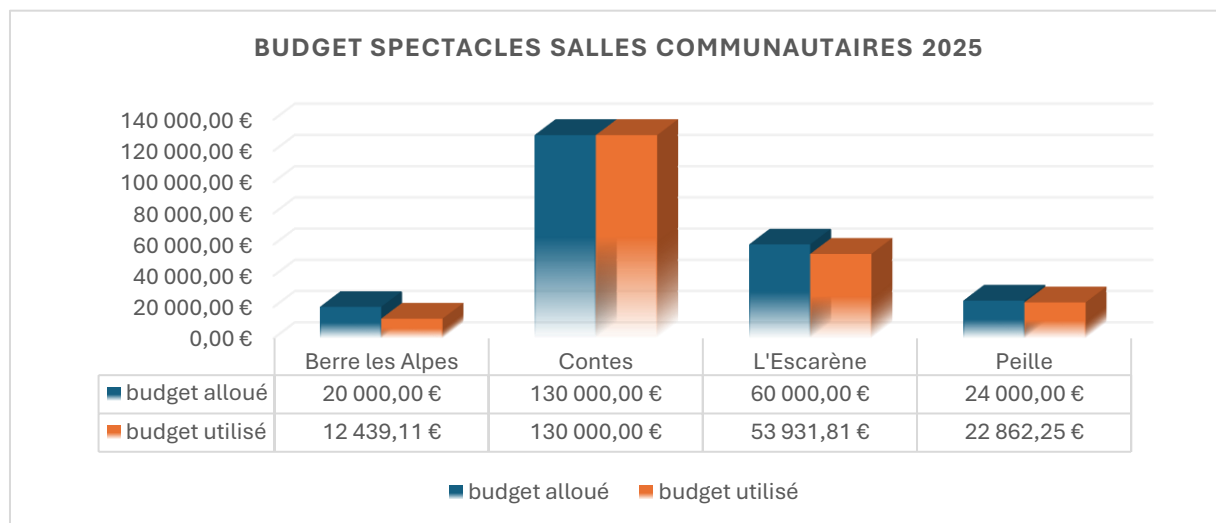
3.3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

3.3.1 Les salles de spectacles communautaires

La politique culturelle de la Communauté de Communes du Pays des Paillons comporte plusieurs axes :

- Les salles de spectacles communautaires situées sur les communes de Contes, L'Escarène, Berre les Alpes et Peille (*dont fonctionnement (eau, électricité, maintenance...) et équipement des bâtiments*),
- La participation financière à la location de chapiteaux pour les communes qui n'ont pas de salles communautaires,
- La gestion de la Maison de la Musique et de la Danse,
- La participation financière à des spectacles communautaires pour des communes qui ne possèdent pas de salles communautaires,

En 2025, le budget alloué uniquement pour les spectacles s'élève 234.000 € HT (hors fonctionnement) ; le CFU2025 constate un budget utilisé 219.233,17 € HT



8 spectacles pour la salle de l'Hélice de Contes :

- 10/01 les souliers rouges (spectacle musical)
- 28/02 Holidays
- 13/03 Gisèle (Ballet)
- 05/04 le cake aux olives (théâtre)
- 18/04 je suis la maman du bourreau (théâtre)
- 23/05 60 jours de prison (théâtre)
- 04/10 "en pleine conscience" avec D'jal (humour)
- 07/11 Michel Jonasz (concert)

2 spectacles pour la salle le Belvédère de Berre les Alpes :

- 05/01 spectacle de magie
- 13/12 spectacle Eric Collado

4 spectacles pour la salle Yvette Nicolaï à Peille :

- 12/07 Tobacco Road
- 10/08 Tout Eddy
- 21/12 gospel dream
- Noël 2025 des enfants du personnel

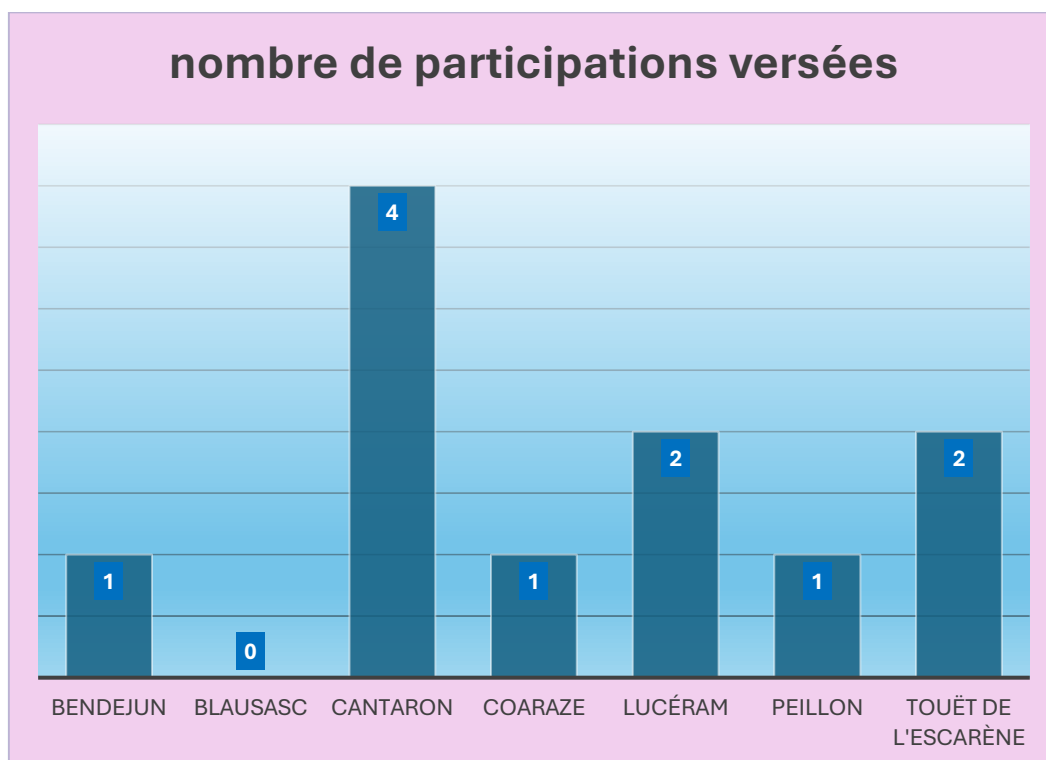
5 spectacles pour la salle l'Escale à l'Escarène

- 20/07 one woman show Anne Roumanoff
- 18/10 Tribute of Genesys
- 15/11 Tribute Cabrel
- 13/12 concert de Noël Disney
- 20/12 les 4 saisons de Vivaldi + Mozart

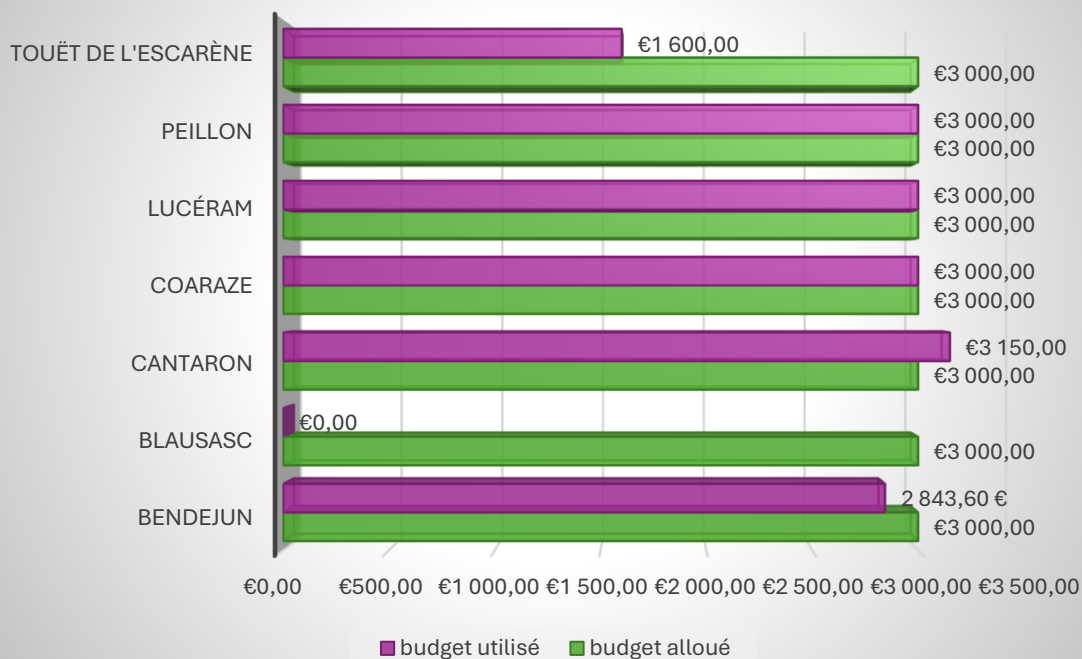
3.3.2 Les spectacles hors salles communautaires

En 2025, la communauté de communes a participé à hauteur de 3.000 € HT par commune au financement de spectacles pour les communes qui n'ont pas de salles communautaires. Les spectacles devaient mettre à l'honneur la culture locale ou être à destination de la jeunesse. Ces spectacles sont gratuits. 11 participations à des spectacles ou animations ont été versées :

- Budget alloué : 21.000 € HT
- Budget utilisé : 16.593,60 € HT



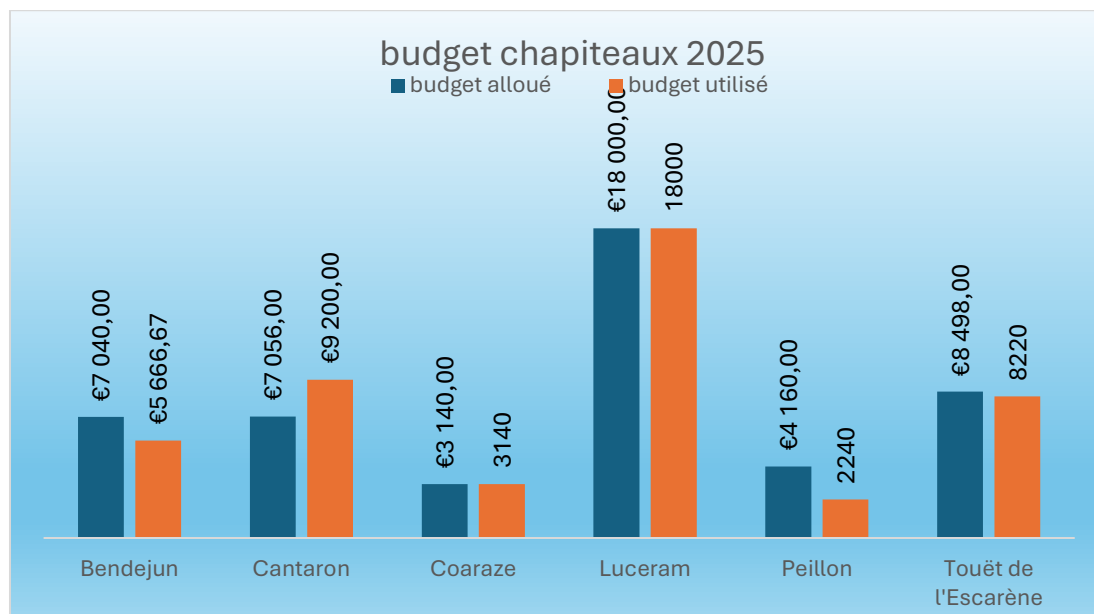
budget spectacles hors salles 2025



3.3.3 Les chapiteaux

La Communauté de communes participe financièrement à la location de chapiteaux pour les communes qui n'ont pas de salles communautaires et qui n'ont pas eu de financement pour en acheter un.

- Budget alloué : 47.894 € HT
- Budget utilisé : 46.466,67 € HT

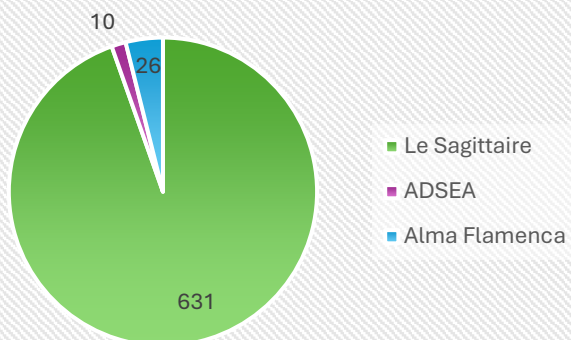


3.3.4 La Maison de la Musique et de la Danse

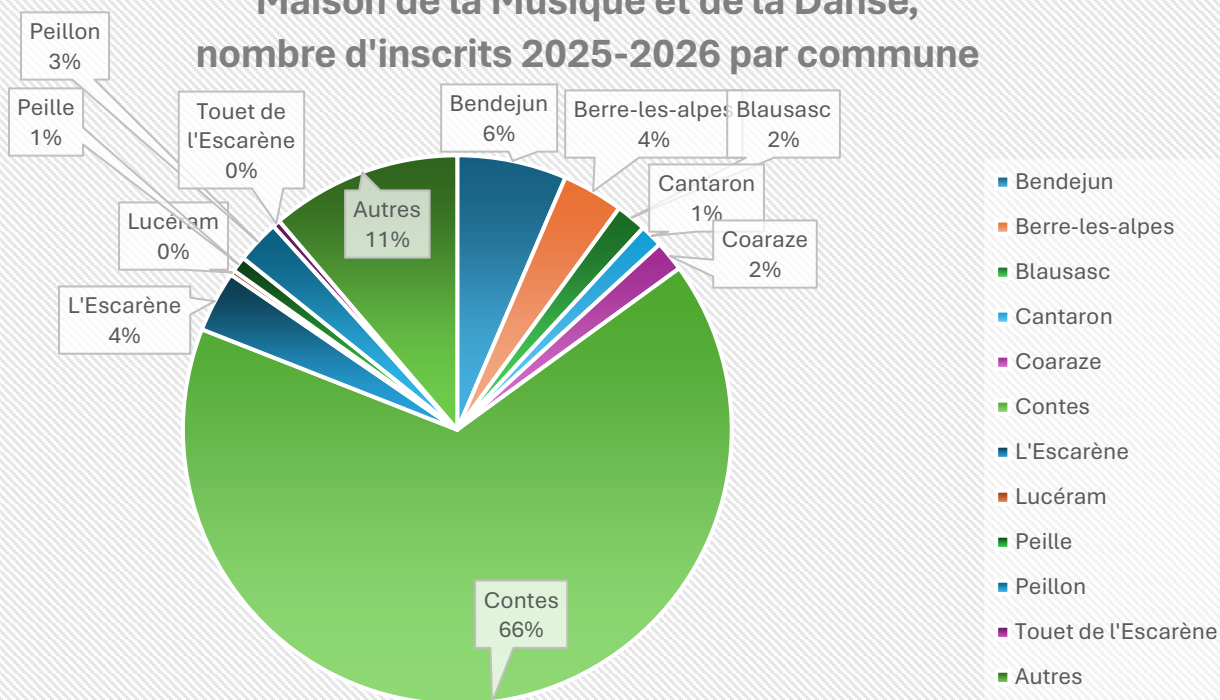
Comme son nom l'indique, cet équipement communautaire situé sur la commune de Contes accueille les associations qui organisent des activités autour de la musique et de la danse.

En 2025, 3 associations ont profité de cet équipement : Le Sagittaire, Alma Flamenca et l'ADSEA. Ce qui représente 667 inscrits.

nombre d'inscrits par association 2025-2026



Maison de la Musique et de la Danse, nombre d'inscrits 2025-2026 par commune



3.4 Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Dans le cadre de la compétence « *élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics* » (PAVE), la communauté de communes a installé une commission intercommunale d'accessibilité en 2008 dont l'action a abouti en 2009 à l'adoption du plan par le conseil communautaire. La commission intercommunale compétente a été recomposée en 2020. En 2025, l'exercice de la compétence n'a induit aucune dépense d'investissement ni de fonctionnement.

3.5 Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

La compétence « *établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques* » a fait l'objet d'un partenariat officialisé par une convention cadre territoriale d'investissement datant de 2015. Celle-ci est formalisée entre la CCPP, le département des Alpes-Maritimes et le syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), en charge du déploiement du réseau d'initiative publique des Alpes-Maritimes pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur départemental d'aménagement numérique des Alpes-Maritimes.

Voici l'état de déploiement de la fibre fin 2025, sur le territoire de la CCPP :

Taux de construction	Libellé de commune	Nombre total de prises	Nombre de prises programme	Nombre de prises en blocage	Nombre de prises construites	Nombre de prises affermées	Taux d'accès à la fibre sur le RIP	Nombre de prises commercialisées	Taux de pénétration
100%	BENDEJUN	486	479	7	479	479	100%	289	60%
100%	BERRE LES ALPES	990	988	0	986	986	100%	541	55%
100%	BLAUSASC	934	925	0	925	925	100%	523	57%
88%	CANTARON	749	718	83	634	634	88%	420	66%
100%	COARAZE	622	603	0	602	602	100%	256	43%
99%	CONTES	4535	4529	30	4463	4463	99%	2928	66%
99%	L'ESCARÈNE	1555	1540	1	1522	1522	99%	956	63%
77%	LUCERAM	1143	1084	3	831	830	77%	403	49%
100%	PEILLE	1973	1904	34	1897	1897	100%	835	44%
99%	PEILLON	954	953	5	947	947	99%	533	56%
100%	TOUET DE L'ESCARÈNE	239	231	0	231	231	100%	85	37%

3.6 Enfance et jeunesse

La CCPP mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse, avec pour objectif de proposer aux familles une offre d'accueil diversifiée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire. Cette politique contribue également à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en adaptant les services aux besoins des enfants et des familles.

Les actions conduites par la CCPP bénéficient du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et du Département des Alpes-Maritimes. Pour la période 2023-2026, elles s'inscrivent notamment dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF.

En matière de petite enfance, la CCPP gère trois établissements d'accueil du jeune enfant et une micro-crèche, représentant au total 135 places d'accueil. Un guichet unique permet de centraliser les demandes des familles, de recenser leurs besoins et de les orienter vers les différents modes d'accueil disponibles. Le Relais Petite Enfance (RPE) complète ce dispositif en accompagnant les assistants maternels et les familles et en proposant notamment des ateliers d'éveil.

La politique Enfance-Jeunesse, exercée par l'intercommunalité depuis 2004, repose également sur une offre d'accueils périscolaires et extrascolaires accessible aux enfants des différentes communes du Pays des Paillons. Leur gestion est confiée à trois associations partenaires, soutenues financièrement par la CCPP pour assurer des missions d'animation socio-éducative. La Communauté de communes apporte également son soutien à la commune de Lucéram pour son accueil périscolaire. Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) proposent ainsi des activités tout au long de l'année, à l'exception des mois d'août et de décembre.

Cette offre est complétée par deux ludothèques à Coaraze et Contes, qui proposent aux enfants et aux familles des espaces et des temps consacrés au jeu et aux activités partagées.

Enfin, une attention particulière est portée à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. Depuis 2021, une coordinatrice accueil spécifique accompagne les familles et les professionnels afin de favoriser l'accueil et l'intégration de ces enfants au sein des différentes structures du territoire.

Cette organisation permet ainsi à la CCPP de proposer une offre cohérente et complémentaire, de la petite enfance à la jeunesse, en partenariat étroit avec les communes, les associations et les acteurs institutionnels.

3.6.1 Petite enfance

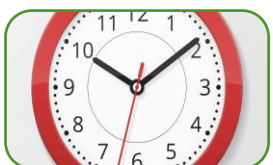
3.6.1.1 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Tous les établissements sont ouverts du lundi au vendredi de 7h45 à 18h, sauf la micro-crèche de Coaraze qui ouvre à 7h30 en raison de l'éloignement. Les établissements sont fermés une semaine pendant les vacances d'hiver, de printemps, de Noël et quatre semaines en août.

Chiffres clés 2025



248 enfants inscrits



196.411 heures réalisées

Crèche de Contes « L'Olivier » : 50 berceaux

2024

77.185
Heures
réalisées102
Enfants inscrits

2025

75.185
Heures réalisées90
Enfants inscrits

Crèche de Blausasc « Lu Nistou de la Pouncha » : 45 berceaux

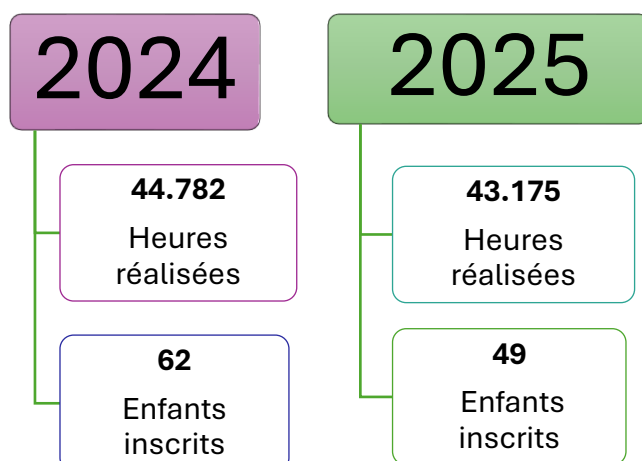
2024

65.623
Heures réalisées95
Enfants inscrits

2025

65.042
Heures
réalisées90
Enfants inscrits

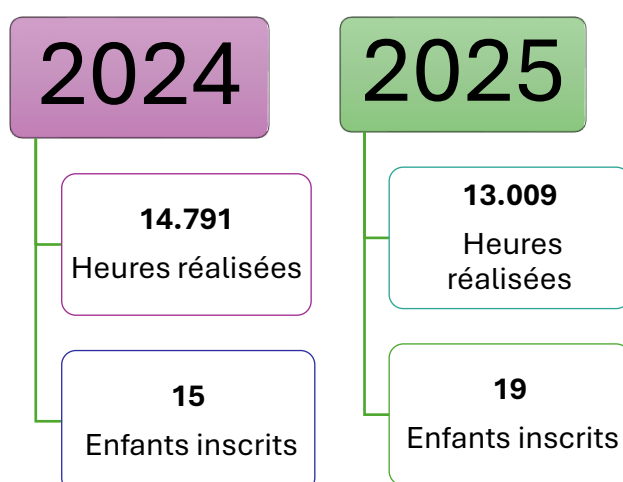
Crèche de L'Escarene « La Petite Loco » : 30 berceaux



Micro crèche de Coaraze « Li Estelas » : 10 berceaux

La micro crèche de Coaraze voit les demandes d'accueil augmenter depuis 2022 en raison de l'installation de nouvelles familles sur la commune. Elle a un agrément modulable, contrôlé et modifié chaque année en fonction des besoins.

Les heures d'ouverture de la micro crèche de Coaraze sont différentes des autres établissements en raison de l'éloignement. L'ouverture se fait à 7h30 et la fermeture à 18h.



3.6.1.2 Le Guichet unique

Le Guichet unique existe depuis 2012 au siège de la CCPP, à la Pointe de Blausasc, point central et de passage pour tous les administrés de la CCPP. Un bureau est dédié à l'accueil des familles et des assistants maternels pour des renseignements administratifs, une inscription, etc.

Il centralise toutes les demandes de modes d'accueil sur le territoire. Les familles peuvent se renseigner lors des permanences téléphoniques, d'accueil, par mail, par le biais de monenfant.fr ou encore lors des réunions d'informations collectives. Les demandes d'inscriptions en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ou les renseignements sur l'embauche d'un Assistant Maternel se font sur rendez-vous individuel afin de personnaliser l'entretien et d'identifier les besoins de chaque famille.

- 1.404 contacts reçus de familles concernant des demandes d'information sur la recherche d'un mode d'accueil. Le nombre de contacts a diminué de 18% cette année, en corrélation avec la baisse de la natalité et aussi un meilleur taux d'admission en crèche.

- Nombre de demandes formulées par les familles au RPE concernant la recherche d'un mode d'accueil :
 - 328 demandes tous modes d'accueil confondus,
 - 119 demandes de pré-inscription en EAJE,
 - 43 demandes chez un assistant maternel,
 - 0 demande en garde d'enfants à domicile.
- 49 contacts reçus de familles concernant le rôle de particulier employeur.
- 217 familles différentes ont bénéficié d'une information proposée par le RPE.

On note une baisse significative des demandes de recherche de modes d'accueil que ce soit en accueil collectif ou en accueil individuel. Cette diminution est liée à la baisse de la natalité sur l'ensemble du territoire français. D'autre part, le nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information concernant la recherche d'un mode d'accueil est stable (- 6 demandes), ce qui peut s'expliquer par un meilleur taux d'admission dans nos structures. En effet, 91% des enfants sur la liste d'attente ont été admis avec une réponse adaptée à leur besoin. Seuls 9% des admis l'ont été partiellement. Malgré l'augmentation des demandes formulées concernant l'assistant maternel, il y a eu en 2025, une sous-activité des professionnelles.

3.6.1.3 Le Relais Petite Enfance (RPE)

Lieu ressources pour les assistants maternels de la CCPP

Lieu d'information et de professionnalisation, le Relais Petite Enfance (RPE) renseigne sur les modalités administratives. Il agit en tant que médiateur entre le professionnel et le parent employeur et organise des temps de formations.

Lieu d'éveil à destination des enfants accueillis chez les assistants maternels et les gardes à domicile, le RPE dispose de locaux attenants à la crèche de Contes dans lesquels il accueille ses publics.

Le RPE consacre 52 % de son temps de travail à l'offre de service aux familles et 48 % à l'offre de service aux assistants maternels.

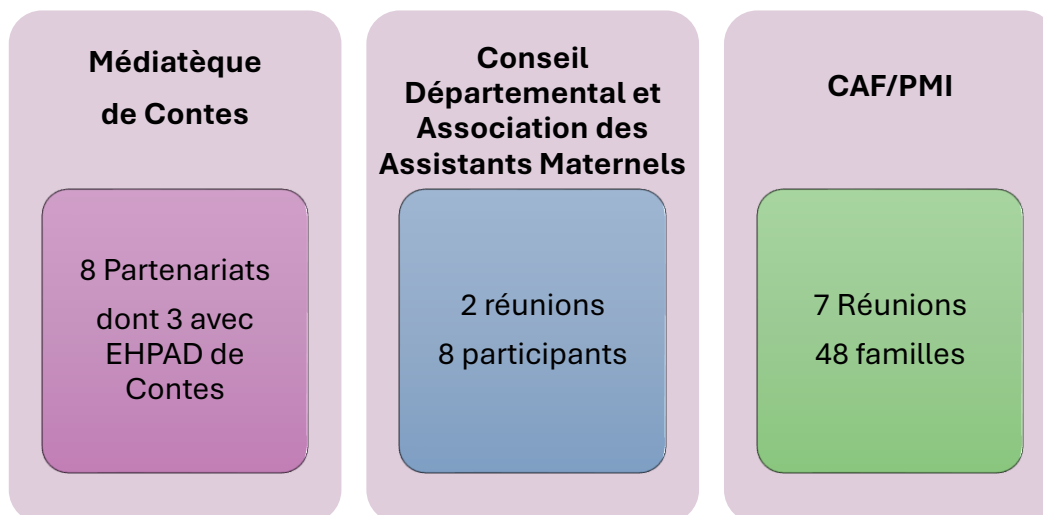
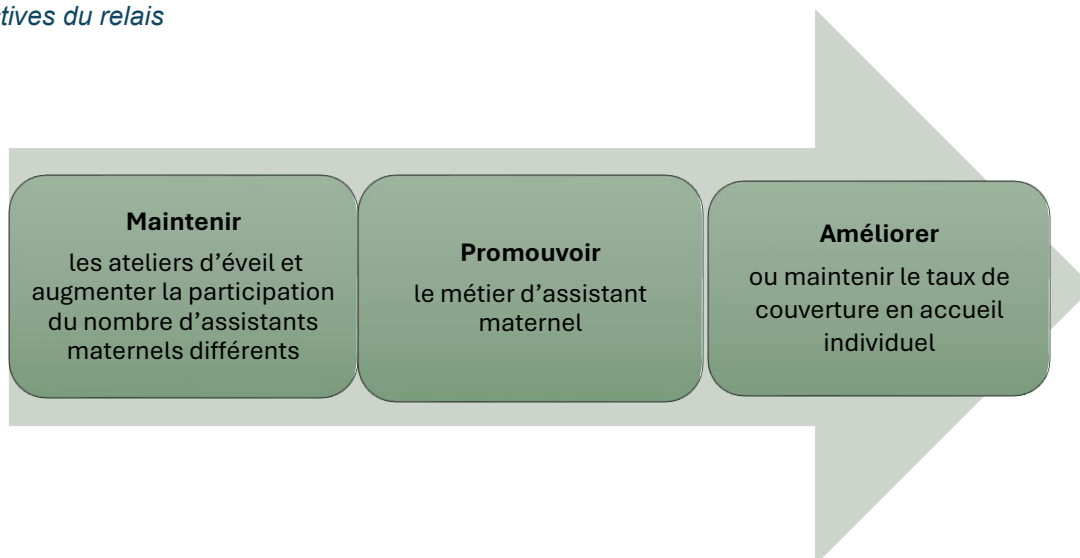
Chiffres clés de l'offre d'accueil	
Métier	• 50 assistantes maternelles dont 38 en activité
Place accueil	• 130 places théoriques
Enfants	• 130 enfants accueillis • 114 enfants ont participé aux activités du RPE
MAM	• 3 Maisons d'Assistants Maternels sur le territoire
Emploi RPE	• 2,42 ETP soit 3 professionnelles

Le lien avec les assistants maternels

- 122 ateliers d'éveil (jeux, lecture, motricité, peinture, manipulation, cuisine, jardins)
- 20 ateliers musique
- 12 séances de danse
- 10 grands évènements (La Galette, Chandeleur, Carnaval, Chasse aux œufs, Noël, la semaine du Goût, semaine européenne du développement durable, sortie au musée, piscine Contes, bus éveil sensoriel)
- 29 assistants maternels différents ont participé aux ateliers d'éveil
- 114 enfants différents accueillis chez un assistant maternel ont participé aux ateliers d'éveil
- 31 assistants maternels différents ont participé aux activités du RPE
- 20 assistants maternels sont partis en formation continue
- 6 séances d'analyse de la pratique avec une psychologue : 9 assistants maternels différents en ont bénéficié

Répartition des assistants maternels sur le territoire et nombre de places théoriques :

Communes	Nombres d'assistants maternels en activité et inscrits au RPE	Nombre de places théoriques
Bendejun	0	0
Berre les Alpes	0	0
Blausasc	2	8
Cantaron	2	5
Coaraze	1	2
Contes	21	76
L'Escarène	5	16
Lucéram	1	2
Peille	3	9
Peillon	3	12
Touët de l'Escarène	0	0
Total	38	130

Les partenariats*Perspectives du relais*

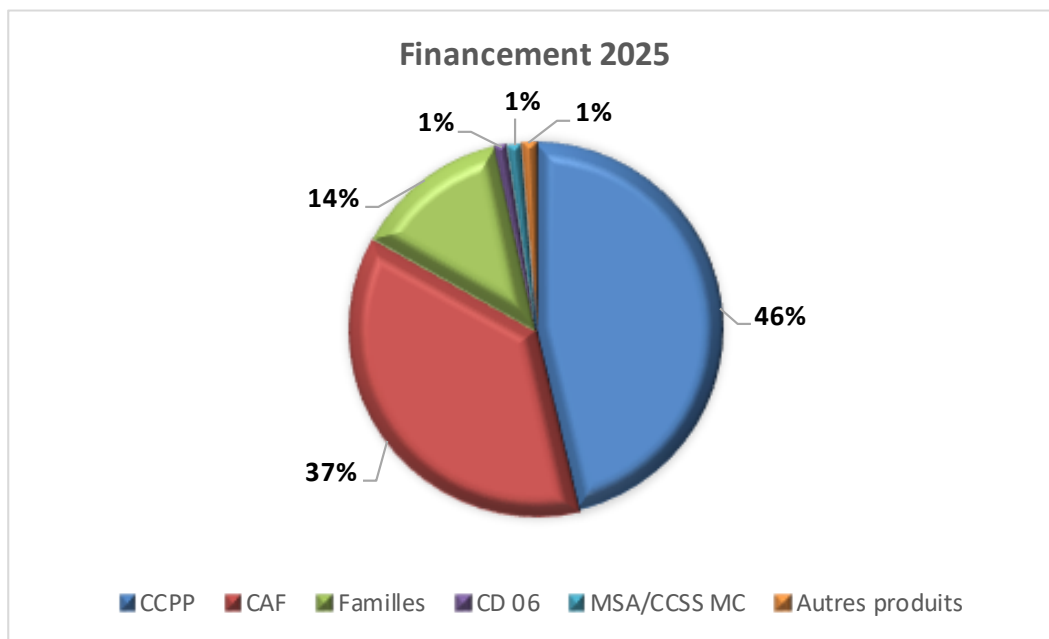
3.6.1.4 Ressources Humaines et éléments financiers

Personnel des établissements d'Accueil du Jeune Enfant

		CONTES	L'ESCARENE	BLAUSASC	COARAZE
Au 1 ^{er} janvier 2025	Nombre de postes	21	14	20	6
	Total ETP* Encadrant	14.03	9.80	12.20	3.80
	Total ETP*	20.10	12.40	17.80	5.14
Au 25 août 2025	Nombre de postes	22	14	20	6
	Total ETP* Encadrant	14.60	9.40	14.20	3.60
	Total ETP*	20.20	12.80	19.80	4.94

* ETP : Equivalent Temps Plein

Financement du Service Public de la Petite Enfance



3.6.2 Enfance et jeunesse

3.6.2.1 Mission de coordination

La coordination jeunesse permet de garantir une politique jeunesse concertée et coconstruite avec les Accueils Collectifs de Mineurs, notamment avec le suivi de l'harmonisation des salaires des vacataires, des périodes d'inscription ainsi que des périodes d'ouverture des structures.

« Chiffres clés 2025 » (4 sites)

**Périscolaire et
Extrascolaire**
1.437
**Enfants
inscrits**

Périscolaire**185.912,48 heures réalisées****Extrascolaire****136.094 heures réalisées**

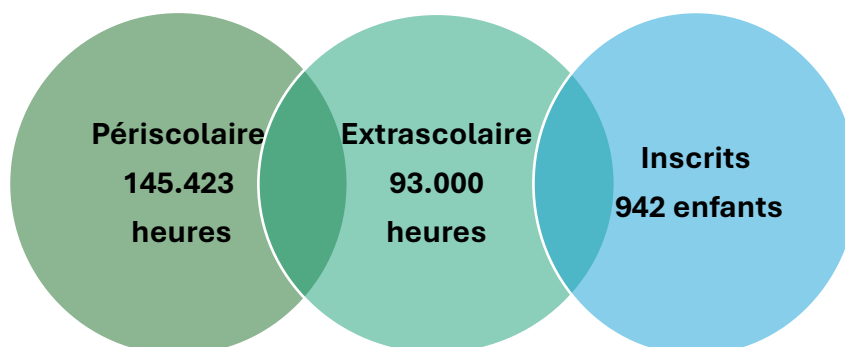
3.6.2.2 Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Prise en charge d'une partie du coût de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour 12 candidats chaque année.

3.6.2.3 Office Communal de la Jeunesse de Contes (OCJC)

Les enfants fréquentant les différentes activités résident sur les communes de :
Contes, Bendejun, Berre les Alpes et Cantaron

Chiffres clés 2025



Lieux d'accueil

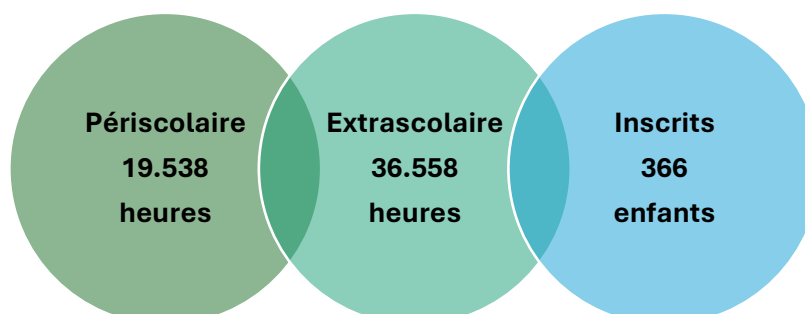
MERCREDIS		
Maternelle	Elémentaire	Adolescents
• Ecole maternelle du Varet	• Ecole Ricolfi de Contes	• Maison de la Jeunesse
EXTRASCOLAIRE		
Maternelle	Elémentaire	Adolescents
• Ecole Maternelle du Varet	• Ecole Ricolfi de Contes	• Maison de la Jeunesse
PERISCOLAIRE		
Maternelle	Elémentaire	Adolescents
• Ecole maternelle du Varet • Ecole de la Vernéa • Ecole Lucien Dalbéra de la Pointe • Ecole du Fontanil de Sclos de Contes	• Ecole Ricolfi de Contes • Ecole de la Vernéa • Ecole Lucien Dalbéra de la Pointe • Ecole du Fontanil de Sclos de Contes	• Maison de la Jeunesse

3.6.2.4 L'Association Animation loisirs Enfance et Jeunesse (ALEJ)

Enfants résidant à Blausasc, Berre les Alpes, l'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët de l'Escarène.

Des navettes sont mises en place pour faciliter le transport des enfants jusqu'à la structure d'accueil.

Chiffres clés 2025



Lieux d'accueil ALEJ

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Maternelle et élémentaire

- Ecole primaire Saint- Exupéry

EXTRASCOLAIRE

Maternelle

- Ecole maternelle Saint-Exupéry
- Ecole maternelle C. Barraya
- Ecole maternelle de la Grave de Peille

Elémentaire

- Ecole élémentaire Saint-Exupéry
- Ecole élémentaire C. Barraya
- Ecole élémentaire de la Grave de Peille

Adolescents

- La Colombe

PERISCOLAIRE

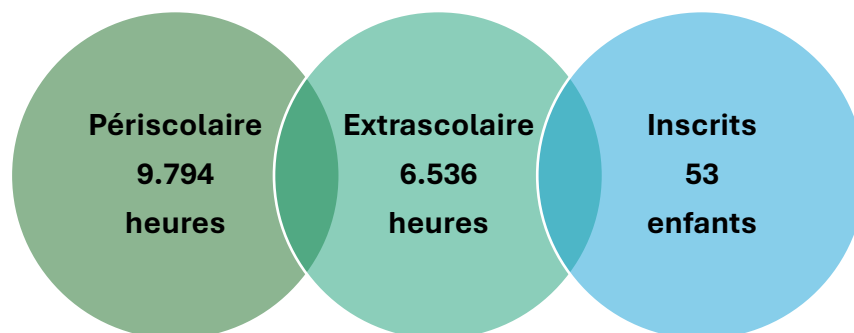
Adolescents

- La Colombe

3.6.2.5 L'Association pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC)

Enfants résidant à Coaraze et Bendejun.

Chiffres clés 2025



Lieux d'accueil APEEC

MERCREDIS, EXTRASCOLAIRE, PERISCOLAIRE

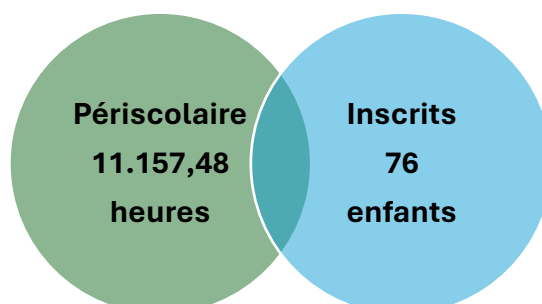
Maternelle, Elémentaire et Adolescents

- APPEC

3.6.2.6 Commune de Lucéram

La commune de Lucéram gère seule l'ACM péri-scolaire pour les enfants de son territoire.

Chiffres 2025



3.6.3 Le Service Accueil Spécifique

Le service accueil spécifique, géré par une coordinatrice, fait partie intégrante du Pôle Enfance et Jeunesse de la CCPP.

Créé en 2021 et financé majoritairement par la Caisse des Allocations Familiales, le service proposé consiste à mener des actions de prévention, de sensibilisation et d'orientation auprès des familles du territoire des Paillons dont les enfants sont en situation de handicap ou en cours de détection, ainsi que pour l'ensemble des professionnels des EAJE et des Accueils Collectifs de Mineurs.

3.6.3.1 Le Service Accueil Spécifique pour la petite enfance

Un travail de repérage et de suivi est mené en étroite collaboration entre l'établissement d'accueil, les membres de l'équipe de direction et les équipes de terrain, les familles et la coordinatrice.

Dès l'inscription de l'enfant ou lorsque l'équipe de professionnels est interpellée par des besoins spécifiques qui se manifestent au sein de l'unité d'accueil, un travail d'observation, d'échange d'informations et d'adaptation spécifique des conditions d'accueil est alors mis en place par le collectif, en étroite collaboration avec les familles concernées et les différents acteurs/partenaires liés à l'accueil de l'enfant en EAJE.

Les Besoins spécifiques repérés

- | | |
|------------------------------|---------------------------------------|
| ▪ Développement cognitif | Intérêts restreints |
| ▪ Développement du langage | Difficultés d'adaptation au collectif |
| ▪ Développement psychomoteur | Hypersensibilité |
| ▪ Développement affectif | Développement socio-émotionnel |

Le travail d'accompagnement des familles en lien avec la direction des EAJE et les référents santé et accueil inclusif (RSAI-Infirmières des EAJE) a permis :

D'orienter des familles vers des professionnels du champ médical pour assurer une complémentarité des observations en collectivité liées à d'éventuelles complications d'ordre médical.

D'orienter les familles vers un suivi extérieur ou consultation pour avis auprès des services d'accompagnement à la parentalité.

Les 3 grands objectifs du service Accueil Spécifique pour la Petite Enfance

- Coordonner et structurer une offre de service afin de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques au sein des établissements implantés sur le territoire de la CCPP,
- Accueillir les enfants en situation de handicap en crèche ou dans d'autres services ou d'autres établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans, dans les meilleures conditions possibles,
- Mettre en place des actions d'appui à la parentalité pour les familles dont les enfants sont en situation de handicap ou en cours de détection.

Les chiffres de 2025

- 30 enfants repérés à besoins spécifiques dans les 4 crèches, dont 2 enfants pour lesquels un suivi auprès du CAMSP a été organisé avec les familles,
- 1 enfant repéré à besoins spécifiques dans le cadre du Relais Petite Enfance et des Assistantes Maternelles du territoire,
- 31 visites sur site,
- 5 réunions d'équipe,
- 8 Rendez-vous famille,
- 10 documents d'information relatifs aux besoins spécifiques repérés en EAJE transmis aux familles.

3.6.3.2 Le Service Accueil Spécifique pour l'Enfance et la Jeunesse

La Coordinatrice d'Accueil Spécifique de la CCPP mène un travail de repérage et de suivi, en étroite collaboration avec les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et les familles, dès l'inscription de l'enfant ou lorsque l'équipe de professionnels est interpellée par des besoins spécifiques qui se manifestent au sein de l'accueil en collectivité.

Pour les enfants inscrits en ACM et bénéficiaires de l'AEEH, un Projet Personnalisé en Accueil de Loisirs est créé en lien avec la famille, une journée d'adaptation puis un Bilan d'Accueil Personnalisé est proposé pour faire état et réajuster les adaptations des conditions d'accueil de l'enfant en collectivité.

Grâce à ces dispositifs, les familles, les équipes de direction et d'animation renforcent leurs liens d'échange et de suivi attentif des conditions d'accueil : accueil à la demi-journée, accueil ponctuel sur les vacances, accueil avec présence d'un animateur renfort.

Le recensement des enfants bénéficiaires de l'AEEH par un travail administratif soutenu a permis aux ALSH de déclarer le nombre d'enfants accueillis et de bénéficier du bonus inclusif de la CAF.

Une aide à la mise à jour administrative du dossier d'inscription est allée dans ce sens.

Les 3 grands objectifs du Service Accueil Spécifique pour l'Enfance et la Jeunesse

- Accompagnement des ACM face aux besoins des équipes qui accueillent des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et de vacances,
- Rencontre des familles et établissement d'un Plan Personnalisé en Accueil de Loisirs,
- Permanence et visite sur site lors des temps d'accueil collectif par la Coordinatrice d'Accueil Spécifique.

Bonus inclusif de la CAF

Ce bonus inclusif permet d'envisager l'achat de matériel adapté et un renfort de personnel sur les temps d'accueil conséquents, notamment les vacances scolaires. Cependant, les ALSH restent en difficulté pour recruter des animateurs suffisamment formés et sensibilisés aux pratiques inclusives et à l'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

Certains besoins spécifiques des enfants accueillis constituent pour ces équipes d'animation un vrai challenge quant à l'adaptation des pratiques pédagogiques. Les difficultés rencontrées pour un accueil de qualité pour tous sont étroitement liées au taux d'encadrement légal.

Faits marquants de 2025

Les ACM se saisissent des actions de formation proposées par le service accueil spécifique et les instances partenariales.

Un travail conjoint Accueil Spécifique/ALSH, de détection et de sensibilisation auprès des familles est toujours à l'œuvre : aider les parents à repérer les besoins de leurs enfants, les informer sur les démarches de détection du handicap, les orienter vers les instances officielles d'aide (CAF, PMI, MDA...) est une part importante des missions du Service, qui engage une temporalité des actions dans le respect des familles et de leurs parcours à ce sujet.

Les chiffres de 2025

- 33 enfants et familles suivis dans le cadre de leur accueil en ACM,
- 7 PPAL établis en 2025,
- 17 visites sur site,
- 14 documents d'observation,
- 5 journées d'adaptation,
- 8 rendez-vous famille,
- 8 réunions d'organisation et de suivi des accueils.

4 Les fonctions supports

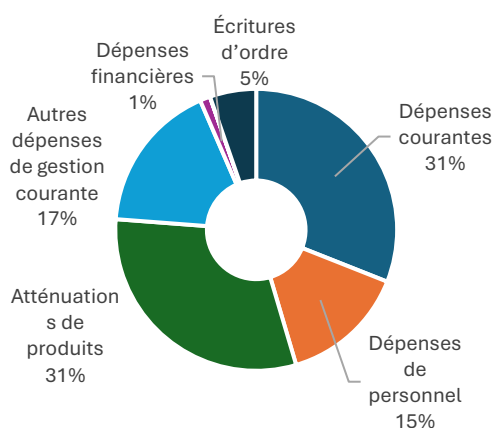
4.1 Finances

Le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget général et d'un budget annexe relatif au service public de la petite enfance.

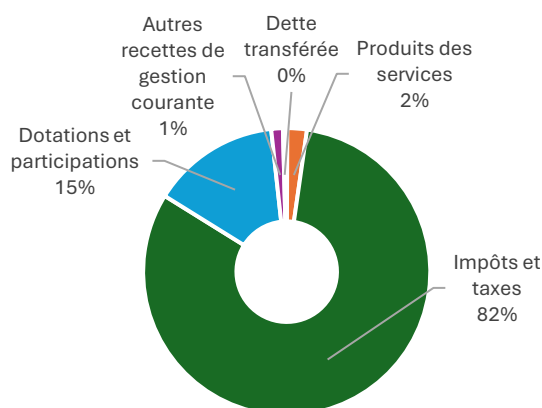
Pour chaque budget, sont distingués le fonctionnement (opérations courantes et récurrentes) et l'investissement (modifier la consistance ou la valeur du patrimoine)

4.1.1 Budget principal

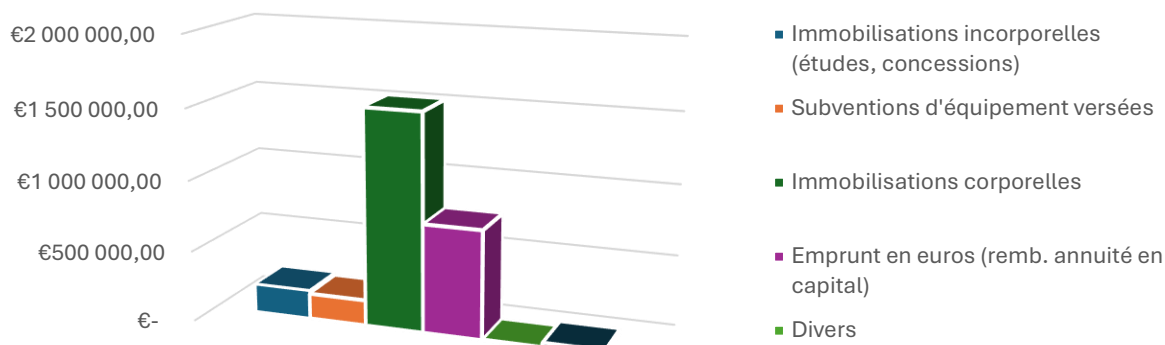
14,192 millions d'euros de dépenses de fonctionnement



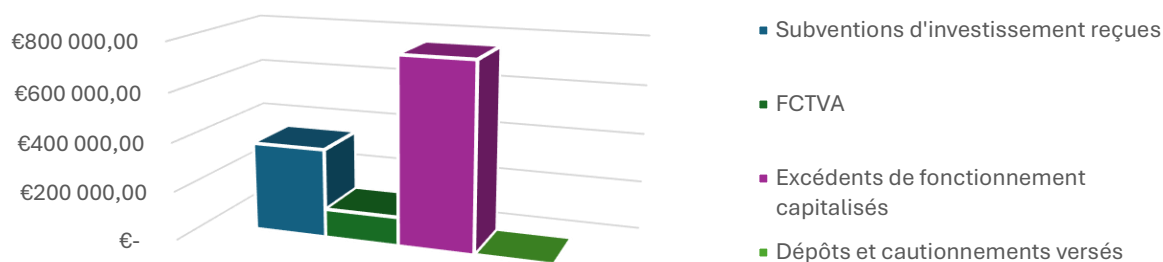
14,814 millions d'euros de recettes de fonctionnement



1,910 millions d'euros de dépenses d'investissement



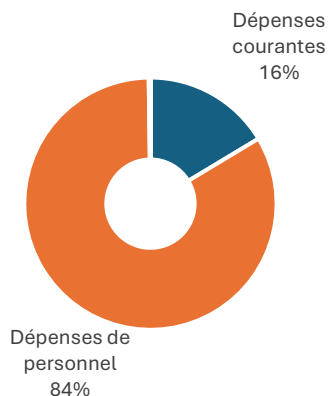
1,430 millions d'euros de recettes d'investissement



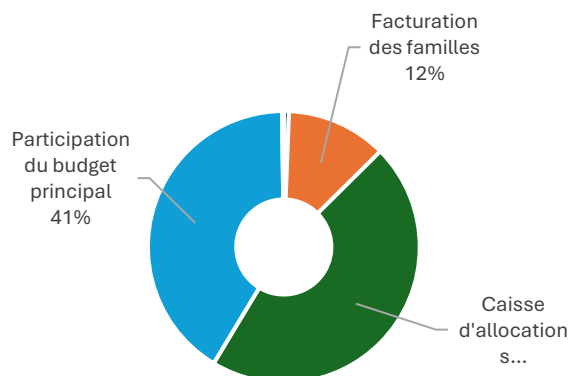
4.1.2 Budget annexe

L'exécution du budget annexe du service public de la petite enfance est équilibrée à 3,393 millions d'euros :

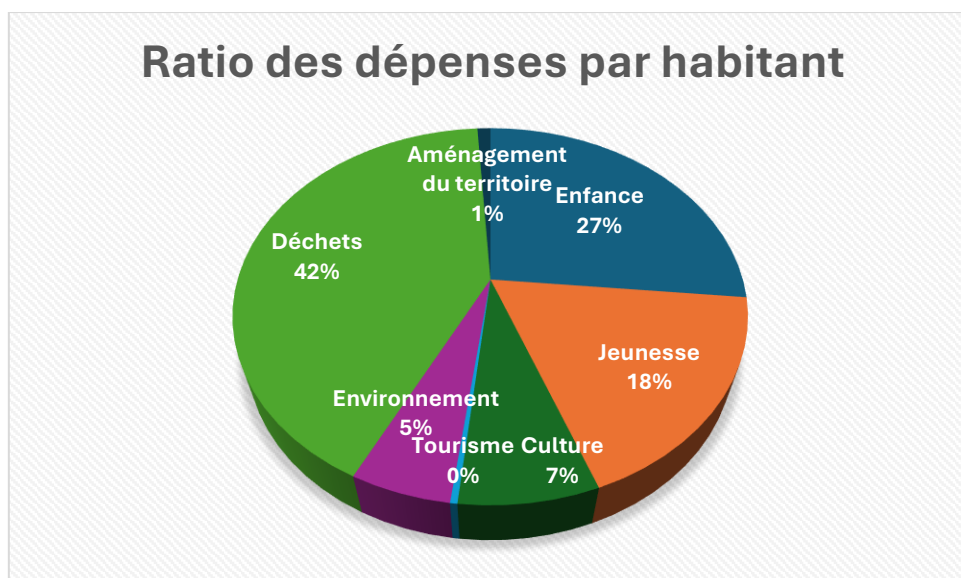
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



4.1.3 Répartition des dépenses par habitant pour chaque compétence



4.1.4 Dette

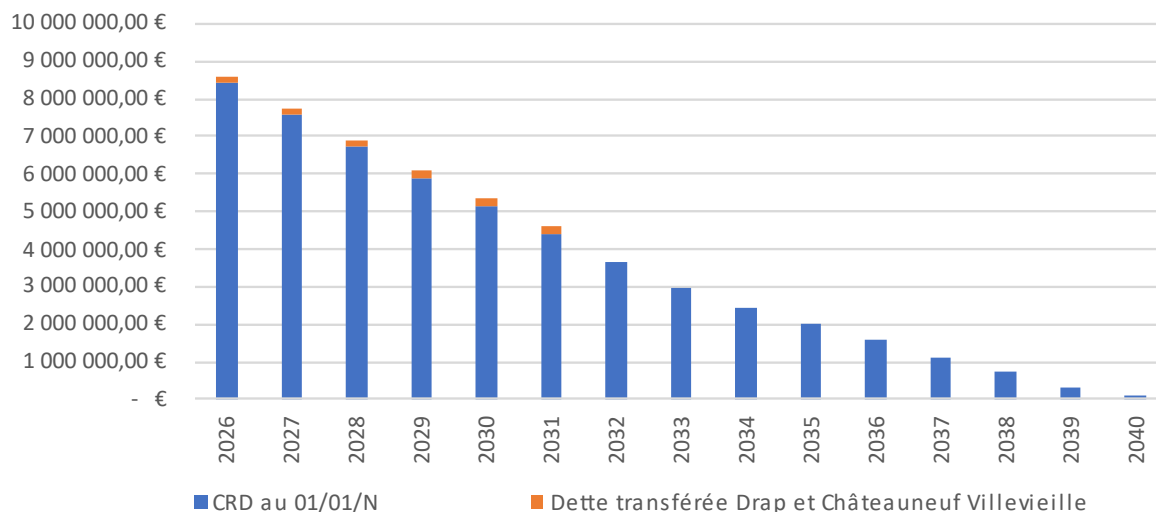
	2013	2020	2025
Capital restant à rembourser au 31/12 (encours)	3 363 570 €	11 206 598 €	8 424 905,87 €
Transfert de dette	-	-	- 1 122 229,74 €
Encours net			7 302 676,13 €
Epargne brute	2 045 061 €	809 296,86 €	1 341 035,19 €
Nombre d'années nécessaires au désendettement	1 an et 8 mois	13 ans et 9 mois	5 ans et 5 mois

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la collectivité. Le seuil d'alerte se situe à 12 ans.

Extinction de la dette

Capital restant du au 01/01/N



4.1.5 Faits marquants 2025

- Qualité comptable : note de 100/100 pour la 3^{ème} année consécutive sur le budget principal et pour la 4^{ème} année consécutive sur le budget annexe du service public de la petite enfance

4.2 Ressources Humaines



1751 bulletins établis :
1.631 bulletins de salaire
120 bulletins d'indemnité d'élus

3 dossiers d'avancement de grade
1 dossier de promotion interne
2 dossiers de mutation



692 arrêtés liés à la gestion du personnel

222 arrêts de travail traités



124 contrats de travail & avenants
1 contrat d'apprentissage



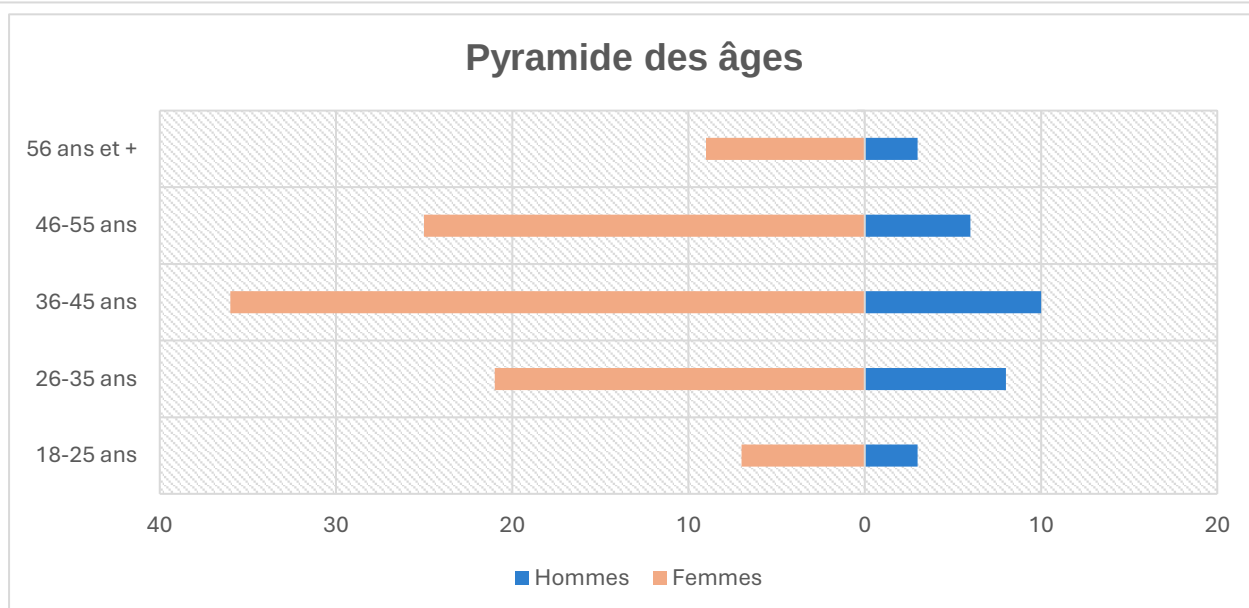
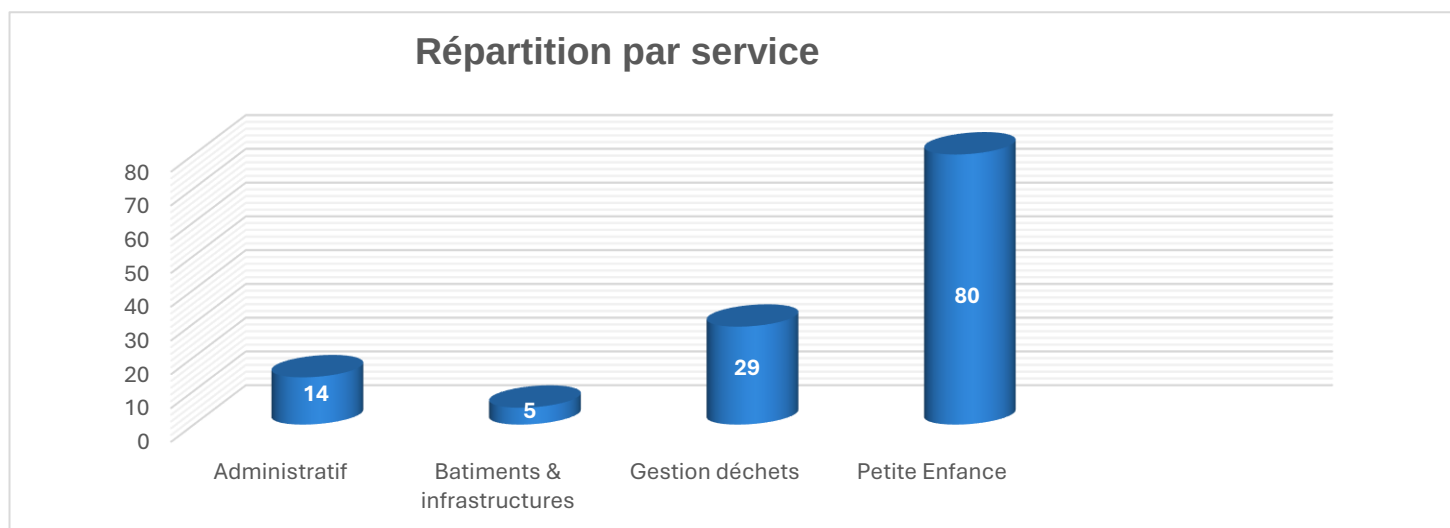
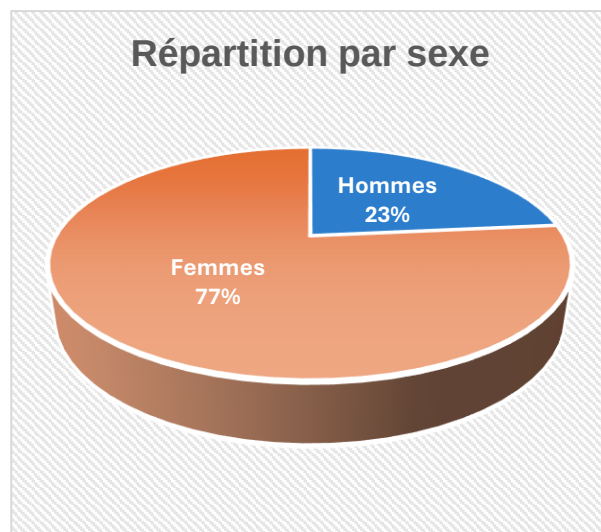
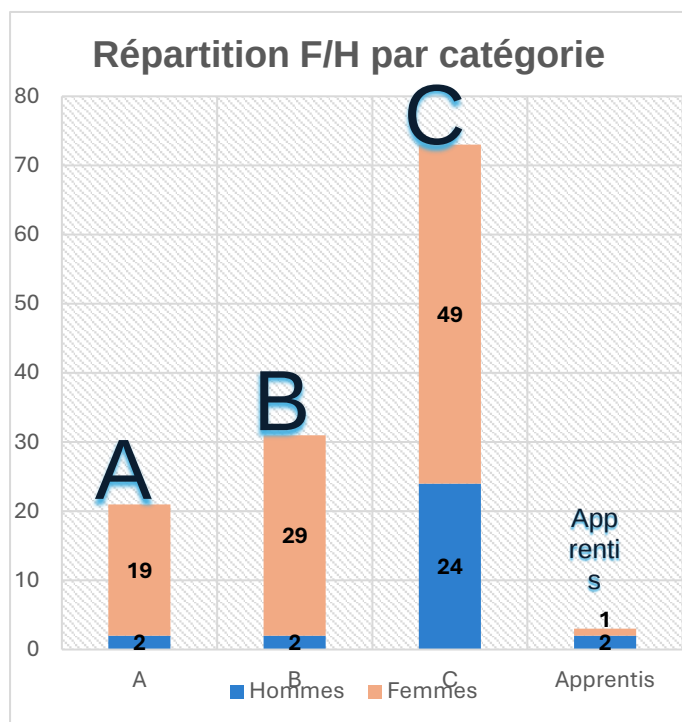
48 sessions de formation organisées par le CNFPT
3 sessions de formation d'intégration suivies
11 sessions de formation sur des thèmes liés à la sécurité organisées au sein de l'établissement



10 dossiers de titularisation

En matière d'effectifs, au 31 décembre 2025, la Communauté de Communes du Pays des Paillons compte

- 112 agents sur emplois permanents (soit 87.5 % de l'effectif),
- 16 agents sur emplois non permanents (soit 12.5% de l'effectif).



4.3 Commande publique

La commande publique est un outil au service du territoire permettant la sécurisation des procédures de mises en concurrence.

Les stratégies d'achat sont élaborées de façon pluriannuelle sur la base d'une rationalisation des besoins et intègrent systématiquement des considérations sociales ou environnementales.

4.3.1 Externalisation des achats

➤ UGAP

Pour les achats à faible enjeu (fourniture de couches pour les crèches, vérifications périodiques réglementaires) ou dont le descriptif technique est complexe (achat véhicule collecte déchets)

➤ RESAH

Face à la complexité technique des marchés de fourniture d'électricité et la nécessaire massification du besoin afin d'atteindre une performance économique, la Communauté de Communes a fait le choix de conventionner avec le Groupement d'Intérêt Public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP RESAH).

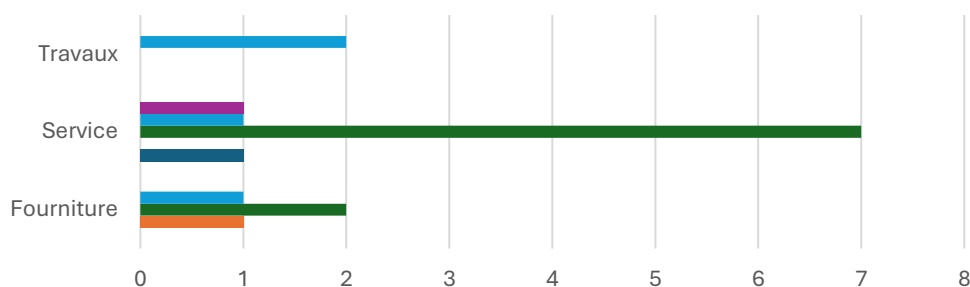
Agissant en tant que centrale d'achat, le RESAH a pris en charge la procédure de passation du marché d'électricité pour 3 ans et l'accompagnement à son exécution (appui technique, vérification ponctuelle des factures litigieuses) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

➤ Département des Alpes-Maritimes

Pour l'acquisition de protection et équipements spécifiques dans le cadre de la crise sanitaire COVID19

4.3.2 Procédures notifiées en 2025

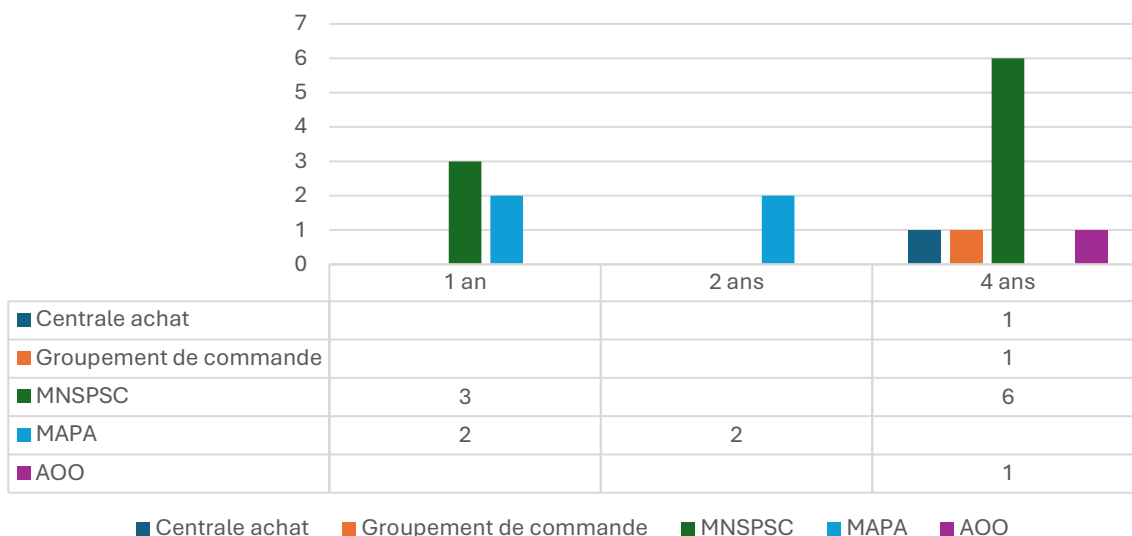
16 marchés notifiés en 2025



	Fourniture	Service	Travaux
■ AOO		1	
■ MAPA	1	1	2
■ MNPSPC	2	7	
■ Groupement de commande	1		
■ Centrale achat		1	

■ AOO ■ MAPA ■ MNPSPC ■ Groupement de commande ■ Centrale achat

Durée des marchés notifiés en 2025



4.4 Travaux et bâtis communautaires

En 2025, le service Travaux est intervenu sur l'ensemble des sites de la structure : crèches, déchetteries, siège administratif, bâtiments techniques et salles culturelles. Les actions menées répondent à quatre grandes priorités : renforcer la sécurité des personnes et des biens, améliorer le confort et les conditions de travail des équipes, accompagner la transition énergétique et environnementale, et valoriser l'image des bâtiments et des équipements.

Ce rapport présente, site par site, le détail des travaux réalisés, leur contexte et les bénéfices concrets qu'ils apportent aux usagers, aux équipes et à la structure dans son ensemble.

4.4.1 Petite enfance : Crèches, cuisine centrale et pôle de l'Escarène

Crèche de Blausasc :**Remplacement sol extérieur**

Le gazon synthétique de l'espace extérieur a été remplacé par un revêtement de sol souple. Ce nouveau sol amortissant renforce la sécurité des enfants en cas de chute, tout en offrant une meilleure durabilité et un entretien facilité par rapport au gazon synthétique.

Mise en place du contrôle d'accès

Le site a été équipé du système de contrôle d'accès Rozoh, qui sécurise l'entrée de la crèche grâce à l'ouverture par badge. Chaque passage est enregistré et consultable par le service Travaux via une application dédiée.



Le système permet également de définir des droits d'accès personnalisés : plages horaires, jours autorisés et utilisateurs habilités.

Cette solution renforce la sécurité des enfants et du personnel tout en offrant une traçabilité complète des entrées.

Nouvel éclairage LED dans le secteur des bébés

L'éclairage du secteur des bébés a été remplacé par des LED équipées d'un variateur. Cette installation permet de réaliser des économies d'énergie tout en offrant la possibilité d'ajuster l'intensité lumineuse selon la luminosité naturelle de la pièce, pour un confort adapté aux temps de repos et d'éveil des tout-petits.

Crèche de Contes/RPE :**Mise en place d'une voile d'ombrage**

Une voile d'ombrage, fixée sur poteaux, a été installée pour protéger les enfants du soleil lors des périodes estivales. Cet aménagement améliore le confort estival et limite l'exposition aux rayons UV.

**Mise en place d'une alarme**

Le site a été équipé d'une alarme afin de sécuriser les locaux en dehors des heures de présence.

Crèche de Coaraze :**Réaménagement intérieur**

La buanderie a été réaménagée avec l'achat de nouveaux meubles, permettant une meilleure organisation de l'espace et des conditions de travail facilitées pour le personnel en charge de l'entretien du linge. L'espace sanitaire-douche centralisé, agrandissement d'un dortoir afin de respecter les normes d'accueil des jeunes enfants.

**Installation d'une alarme**

Une alarme a été installée afin de renforcer la sécurité du site en dehors des heures d'ouverture.

Mise en place du contrôle d'accès

Comme sur les autres sites, le système Rozoh a été installé : ouverture par badge, enregistrement des accès dans l'application du service Travaux, et gestion fine des droits par plage horaire, jour et utilisateur.

Crèche de l'Escarène :**Mise en place du contrôle d'accès**

Le système Rozoh a été déployé sur ce site : ouverture par badge, traçabilité des passages via l'application accessible au service Travaux, et gestion personnalisée des droits d'accès par horaire, jour et utilisateur.

Réfection de la salle de pause du personnel

La salle de pause a été entièrement rénovée : reprise du plafond, installation d'un nouveau placard et de nouveaux meubles. Cette rénovation offre un cadre plus agréable et fonctionnel pour les temps de repos des équipes.

Sécurisation du vide sanitaire

À la suite d'une tentative d'intrusion, l'accès au vide fermées à clé, afin de prévenir tout nouvel incident.

Création d'une séparation cuisine / salle d'activité

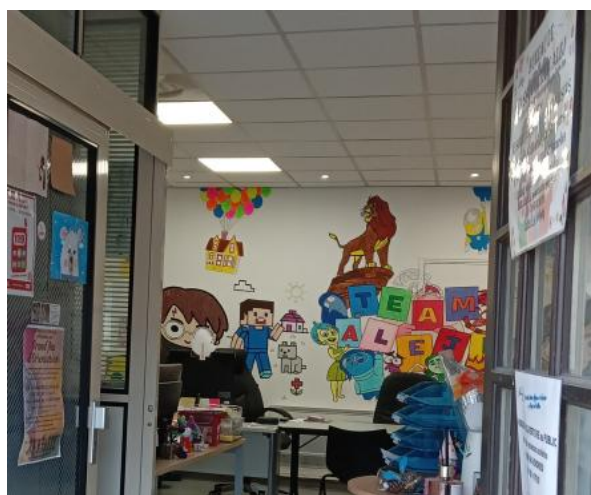
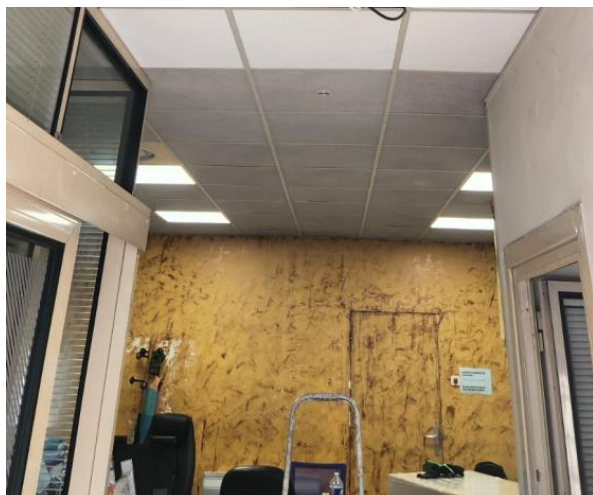
Un nouveau portillon sécurisé a été installé pour séparer le couloir de la cuisine de la salle d'activité, complété par un second portillon à l'entrée du bâtiment afin de créer un véritable sas d'entrée. Cet aménagement améliore la sécurité en organisant clairement la circulation entre les différents espaces.

Cuisine Centrale :**Installation d'une prise de recharge extérieure**

Une prise extérieure dédiée à la recharge des véhicules électriques a été installée, accompagnant la transition vers une flotte de véhicules plus respectueuse de l'environnement

Pole de l'Escarène :**Rénovation des bureaux**

Remplacement des dalles de plafond, reprise des peintures et remplacement de l'éclairage, pour un espace plus lumineux et plus agréable.



4.4.2 Déchetteries

Déchetterie St Martin de Peille :

Installation de nouvelles caméras

De nouvelles caméras de vidéosurveillance ont été installées afin de sécuriser le site et de dissuader les intrusions ou dégradations.

Mise en place du contrôle d'accès

Le site a été équipé d'un portail coulissant équipé du système de contrôle d'accès semblable à celui d'ECOVAL, afin d'en améliorer la gestion et d'encadrer les accès autorisés.



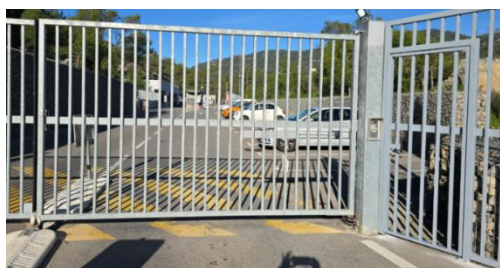
Ajout d'une connexion internet

Le site a été raccordé à internet, une évolution nécessaire au bon fonctionnement des équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance, et facilitant leur gestion à distance.

Installation de garde-corps sur les quais de déchargement

Des garde-corps ont été installés sur les quais de déchargement des gravats, déchets verts et encombrants, afin de sécuriser les usagers et les agents lors des opérations de dépôt et de prévenir les risques de chute.

Déchetterie Ecoval :



Création Portail Piéton :

Un portillon piéton a été ajouté pour accéder à la déchetterie en cas de panne d'électricité.



Remise en état de la cuve à gasoil

La cuve à gasoil du site a été remise en état et protégée par la création d'un abri dédié, garantissant sa conformité et sa protection contre les intempéries.

4.4.3 Siège

Flocage des véhicules

Les véhicules de service ont été floqués, renforçant l'identité visuelle et la reconnaissance de la structure sur le terrain.

Peinture de différents bureaux

Plusieurs bureaux ont été repeints afin de rafraîchir et d'améliorer le cadre de travail des équipes.

Mise en place du contrôle d'accès

Le contrôle d'accès a été installé au siège avec une ouverture par clé connectée. Comme sur les autres sites, chaque accès est enregistré et consultable par le service Travaux, avec une gestion possible des plages horaires, des jours et des utilisateurs autorisés.



4.4.4 Salles culturelles

Salle de la Grave de Peille :



Achat d'une autolaveuse

Une autolaveuse a été acquise afin d'assurer un entretien plus efficace et plus rapide des sols de la salle.

Installation de matériel scénique

Comme pour la salle de Escarène, un vidéoprojecteur et un système audio complet ont été installés afin de renforcer l'équipement technique de la salle.

Salle de Berre les Alpes :

Travaux d'étanchéité en toiture-terrasse

Des travaux ont été menés sur un des toits-terrasses qui présentait des problèmes d'étanchéité, afin de préserver le bâtiment des infiltrations d'eau.

Création d'un placard derrière la régie

Un placard de rangement a été créé derrière la régie, facilitant le stockage du matériel technique.



Salle de l'Escarene :



Installation d'un balisage lumineux derrière le rideau de scène

Un balisage équipé d'une réglette LED a été installé derrière le rideau de scène. Il permet d'indiquer le chemin dans l'obscurité de la salle durant les représentations, améliorant la sécurité des déplacements du personnel et des artistes.

Installation d'une climatisation dans la grande loge

La grande loge a été équipée d'une climatisation, améliorant le confort des artistes accueillis.

Installation de matériel scénique

Kit complet d'un système audio ainsi qu'un vidéoprojecteur installé, renforçant les équipements techniques disponibles pour les événements accueillis dans la salle.

Maison de la Musique et de la Danse :

Réfection du toit végétalisé

Le toit végétalisé du bâtiment a fait l'objet d'une réfection complète, assurant à la fois l'entretien du bâtiment et le maintien de ses qualités d'isolation et d'intégration environnementale.



Théâtre de Contes :**Commande de matériel scénique**

Du matériel scénique a été commandé afin de renouveler et compléter les équipements techniques de la salle.

Remplacement de la pompe à chaleur (PAC)

La pompe à chaleur du site a été remplacée, garantissant un meilleur confort thermique et une meilleure performance énergétique du bâtiment.

**4.4.5 Aménagements du territoire**Ferme des Garfes :**Remplacement du panneau de façade**

Le panneau en façade a été remplacé par un nouveau modèle au design actualisé, modernisant l'image extérieure du bâtiment.

**4.5 Protocole de l'établissement****15 janvier 2025 - Présentation à la presse du parcours du tour des Alpes-Maritimes 2025**

Présenté lors d'une conférence de presse le 15 janvier 2025, le Tour des Alpes-Maritimes a traversé une trentaine de communes les 22 et 23 février, avec notamment un départ d'étape organisé à Contes.

Attirant des milliers de spectateurs et bénéficiant d'une diffusion sur France 3 et Eurosport dans 207 pays, cet événement sportif majeur a offert une importante visibilité au Pays des Paillons et à ses paysages.

**30 janvier 2025 - Vœux du Président de la CCPP**

Le 29 janvier 2025, le Président Cyril Piazza a présenté ses vœux aux élus, agents, partenaires institutionnels et forces de sécurité du territoire.

Cette cérémonie a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée, de remercier les élus et les agents pour leur engagement et de présenter les principales perspectives de la Communauté de communes pour 2025.

**12 février 2025 - Inauguration de l'abri
vélo à L'Escarène**

La CCPP a inauguré en 2025 un nouvel abri-vélos au Pôle d'Échanges Multimodal de L'Escarène, afin de favoriser les mobilités douces et l'intermodalité.

L'équipement dispose de 8 emplacements, dont 2 dédiés aux vélos à assistance électrique avec recharge solaire. D'un coût de 15 312,80 € TTC, il a bénéficié d'un financement à hauteur de 90 % par l'ADEME et la Fédération des Usagers de la Bicyclette.

Cette réalisation s'inscrit dans la politique communautaire de développement des infrastructures cyclables et de promotion des déplacements durables sur le territoire.

**22 février 2025 – Départ du Tour des Alpes-Maritimes**

Le 22 février 2025, Contes a accueilli le départ de la première étape du Tour des Alpes-Maritimes, réunissant 107 cyclistes professionnels sur un parcours de 162,4 km jusqu'à Gourdon.

Les 50 premiers kilomètres ont traversé plusieurs communes du Pays des Paillons, offrant une importante visibilité aux paysages et villages du territoire. Soutenu matériellement et financièrement par la CCPP, cet événement sportif d'envergure participe à la promotion du territoire et de son attractivité touristique.



26 février 2025 – Deux Inaugurations à Cantaron pour une mobilité plus verte

La CCPP a inauguré à Cantaron un nouvel abri-vélos ainsi qu'une borne de recharge pour véhicules électriques, poursuivant ainsi le développement des mobilités durables sur le territoire.



L'abri-vélos a bénéficié d'un financement à hauteur de 90 % par l'ADEME et la FUB, tandis que la borne de recharge a été déployée dans le cadre d'un partenariat avec la SMEG, qui en assure l'installation et l'entretien. Ces nouveaux équipements contribuent à renforcer progressivement l'offre de mobilité alternative et électrique du Pays des Paillons.

1^{er} avril 2025 - Une borne de recharge inaugurée à Bendejun

Après Cantaron, la commune de Bendejun a été équipée d'une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques, installée sur le parking du centre-village.

Pouvant accueillir deux véhicules simultanément, cet équipement déployé avec la SMEG contribue au développement progressif du réseau de recharge électrique et des mobilités durables sur le territoire du Pays des Paillons.

**29 août 2025 – 81^e anniversaire de la Libération des Paillons**

Le 29 août 2025, élus et représentants des associations mémorielles se sont réunis à Cantaron pour commémorer le 81^e anniversaire de la Libération des Paillons et les 18 ans du Monument de la Résistance du Pays des Paillons.

Discours et dépôts de gerbes ont permis de rendre hommage aux Résistants des vallées des Paillons et de perpétuer leur mémoire.





29 septembre - la CCPP soutient ses entrepreneurs

La CCPP a accueilli à son siège une cérémonie de remise de prêts d'honneur d'Initiative Nice Côte d'Azur à trois entrepreneurs du territoire : Galactic Padel, Vinouleja et Père et Fils Ringeard.

Cette rencontre a permis de valoriser l'entrepreneuriat local et de réaffirmer le soutien de la CCPP et de ses partenaires à la création et au développement d'activités économiques dans le Pays des Paillons.

4.6 Communication de la CCPP

Le 6 mars 2025 - Signature du Schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

La CCPP a participé à la signature du schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, aux côtés de l'État, des acteurs de la justice, des collectivités, des forces de l'ordre et des associations engagées.

Ce dispositif vise notamment à améliorer l'accompagnement et l'hébergement des victimes, renforcer la prévention et la sensibilisation et mieux coordonner l'action des différents partenaires face aux violences faites aux femmes.



16 avril 2025 - Une nouvelle Twingo floquée aux couleurs de la CCPP

En 2025, la CCPP s'est dotée d'un nouveau véhicule de service, acquis auprès d'une entreprise locale à Contes, afin de faciliter les déplacements et renforcer la présence des agents sur le terrain.

Cette acquisition s'est accompagnée d'un travail de renouvellement et d'harmonisation du flocage de l'ensemble des véhicules communautaires. Désormais clairement identifiée aux couleurs du Pays des Paillons, la flotte contribue à renforcer la visibilité, la cohérence de l'identité visuelle et l'image de la CCPP auprès des habitants sur l'ensemble du territoire.

9 mai 2025 – La CCPP participe à une websérie !

La CCPP a participé à un épisode de la websérie « La Consignation & Vous », réalisée par la Banque des Territoires.

Ce tournage a permis de mettre en lumière un enjeu spécifique du territoire : le transport transfrontalier des déchets d'ECOVAL Paillons vers Monaco, et de valoriser l'action communautaire en matière de gestion des déchets.





22 juin 2025 - L'exposition des 11 villages, de Pierre Diaz, prend fin au siège

Après avoir présenté son exposition « Les onze villages des Paillons » dans les communes du territoire, l'artiste Pierre Diaz a fait don de ses 11 œuvres photographiques à la CCPP.

Ces toiles, qui mettent en valeur les paysages et le patrimoine des onze communes, sont désormais exposées de manière permanente au siège de la Communauté de communes, contribuant ainsi à valoriser l'identité et la richesse du Pays des Paillons.

6 juillet 2025 – Mise à l'honneur des Champions du Pays des Paillons

La CCPP a souhaité mettre à l'honneur les performances sportives remarquables d'habitants du territoire au cours du premier semestre 2025.

Plusieurs élèves du Collège de L'Escarène se sont distingués aux Championnats de France UNSS de VTT, en catégories Excellence et Sport Partagé. Benjamin Berkoukchi, conseiller municipal de Blausasc, a également remporté le titre de Champion de France des Élus 2025 en course à pied.

Une belle occasion de valoriser la jeunesse, le sport et les talents du Pays des Paillons.



15 décembre 2025 – Réouverture de la ligne SNCF Nice - Breil



Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Cyril Piazza, accompagné des élus communautaires, a participé à la cérémonie officielle aux côtés de Philippe Tabarot, ministre des Transports, de Jean Castex, ancien Premier ministre et actuel PDG de la SNCF, ainsi que de Laurent Hottiaux, Préfet des Alpes-Maritimes, de Renaud Muselier, Président de la Région Sud, de Sébastien Olharan, Conseiller départemental et maire de Breil.

Cette présence collective marque un temps fort pour le territoire des Paillons, à l'occasion de la réouverture de la ligne ferroviaire Nice-Breil-sur-Roya, qui dessert à nouveau les Paillons. Après une année et demi de travaux consacrés à la modernisation de la ligne, le train reprend sa place comme lien essentiel entre les vallées et le littoral.

Longue de 44 kilomètres, cette ligne stratégique symbolise le retour d'un service vital pour le désenclavement, l'économie locale et les mobilités durables.



12 décembre 2025 – Conférence de presse de présentation du projet de réaménagement de la friche industrielle Lafarge

En 2025, la CCPP a franchi une étape majeure dans la reconversion de l'ancienne cimenterie Lafarge à Contes, avec la présentation du projet d'aménagement porté par la CCI Nice Côte d'Azur. Cette opération d'envergure vise à transformer la dernière grande friche industrielle du département en un pôle économique multiactivités au service du Pays des Paillons.

Le projet prévoit notamment la création de 35 000 m² de locaux susceptibles d'accueillir plusieurs centaines d'emplois, tout en accordant une place importante à la qualité environnementale : gestion naturelle des eaux pluviales, 14 000 m² d'espaces en pleine terre, végétalisation et installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

Ce projet structurant constitue une opportunité majeure pour l'emploi, l'attractivité économique et la transition environnementale du Pays des Paillons, tout en donnant une nouvelle vocation à un site emblématique de l'histoire industrielle du territoire.



4.7 Archives communautaires

Au cours de l'année, plusieurs actions structurantes ont été menées avec l'appui du service du CDG06, notamment le tri et l'élimination réglementaire des archives, l'identification, le conditionnement et le versement des archives issues des bureaux des agents. Le travail s'est également poursuivi sur les archives des ressources humaines, le pré classement des documents dans le local d'archives et l'actualisation du récolement sommaire.

En 2025, la Communauté de Communes du Pays des Paillons disposait d'un volume total de 179,63 mètres linéaires d'archives. Dans le cadre de la gestion et de l'optimisation des fonds documentaires.

- 1 bordereau d'élimination a été effectué représentant 6,59 mètres linéaires éliminés conformément à la réglementation en vigueur.
- 5 versements ont été effectués représentant 19,67 mètres linéaires (ressources humaines, finances, enfance et jeunesse)



Utilisation du local d'archives :

ETAT DU FONDS				
Métrage équipé (ml) :	288,71		Volume classé (ml) :	0
Volume total d'archives (ml) :	179,63		Volume préarchivé (ml) :	87,51
Volume vide (ml) :	113,47		Volume préclassé (ml) :	76,78
Taux d'occupation (%) :	62,2%		Volume non classé (ml) :	15,34



Communauté de Communes du Pays des Paillons